

# Rapport d'activité 2025





Comme chaque année, Hors la Rue s'est tenue au plus près des évolutions de la situation des jeunes. En particulier, la baisse de la visibilité des mineures et mineurs étrangers sur l'espace public a un effet sur nos accompagnements et nous pousse à imaginer de nouvelles modalités de repérage et d'action. Dans ce contexte mouvant, nous constatons malheureusement une constante inquiétante : la remise en cause régulière et de plus en plus fréquente de la spécificité de la justice des mineurs.

Le sujet est souvent agité par des responsables politiques, et nous sommes légitimement inquiets des propositions et des textes votés : outre l'abrogation de l'ordonnance de 45 au profit du code de la Justice Pénale des Mineurs en 2021, la proposition de loi Attal, promulguée en 2025, visait dans sa version initiale à permettre les comparutions immédiates dès 16 ans ou encore à supprimer l'atténuation des peines pour les mineur-es par rapport à celles prononcées pour les adultes. L'excuse de minorité devenait une exception pour les mineur-es de moins de 16 ans, et non plus un principe intangible.

Les oppositions à ce texte ont été fortes et le Conseil Constitutionnel a opportunément censuré en juin 2025 ces deux dispositions. Mais son adoption préalable et le débat public autour de ces questions révèlent une évolution extrêmement préoccupante : un large spectre de responsables politiques est désormais acquis à des thèses qui nous paraissent attentatoires à des principes fondamentaux. Et ce d'autant que les conditions d'incarcération des mineur-es se dégradent rapidement : le non-respect de l'obligation d'un hébergement dans des quartiers séparés des adultes, les obstacles à l'accès aux soins et à l'éducation sont mises en avant par le Comité Européen pour la Prévention de la Torture<sup>1</sup>.

Les tentatives d'effacement des spécificités de la Justice des Mineurs traduisent une vision simpliste de problèmes complexes. Si nous déplorons évidemment

l'implication de mineur-es dans des faits criminels et délictueux, nous demeurons convaincu-es qu'une approche spécifique en la matière demeure indispensable : de nombreux faits s'expliquent par ce que des adultes font faire aux enfants, et non par un changement de ce que sont les enfants. L'enrôlement des mineur-es dans les organisations criminelles de revente de stupéfiants est le fait d'adultes qui espèrent éloigner d'eux le risque pénal lié à leur activité en le faisant peser sur des mineur-es, perméables à des discours trompeurs qui façonnent leur projection dans le monde des adultes. Cette mécanique, nous l'observons depuis des années au contact de jeunes aux parcours divers, qui ont pour point commun de subir des emprises multiples mises en place par des adultes.

Hors la Rue s'est toujours opposée à une approche spécifique pour les mineures et mineurs étrangers en tant qu'étrangers, en défendant une approche conforme à ce que met en avant la CIDE. En matière de Justice Pénale des Mineurs, nous continuerons à défendre une approche différenciée pour toutes et tous, sans distinction de nationalité. Nos institutions démocratiques, durement attaquées de différentes parts ces derniers mois, ne peuvent accompagner le mouvement que nous voyons à l'œuvre au sein de la criminalité organisée : refuser aux enfants le droit d'être traités comme des enfants. De tels projets auraient pour conséquences de rendre encore plus précoces les incitations au passage à l'acte délinquant. Cela ancrerait des enfants dans le monde des adultes, sans la bienveillance qui leur est due. Cela priverait les acteur-ric-e-s de la prévention, du soin et de l'accompagnement social d'outils certes imparfaits mais matérialisant une différenciation que beaucoup d'adultes malveillants souhaitent effacer.

L'approche universaliste prônée par la CIDE est plus que jamais pertinente : dans un monde où les jeunes ont en commun d'innombrables références culturelles, aspirations et inquiétudes, la défense d'une approche différenciée pour les mineur-es en matière de justice pénale est un garde-fou précieux, pour éviter que les tentations populistes et répressives ne conduisent à une aggravation des phénomènes qu'elles prétendent combattre.

1. <https://www.coe.int/fr/web/cpt/-/anti-torture-committee-once-again-deplores-prison-overcrowding-and-worsening-detention-conditions>

# Sommaire

## PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION 7

Projet associatif .....	8
Le public concerné .....	10
Nos objectifs .....	10
Nos modalités d'action .....	10
Glossaire .....	11

## PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES 13

<b>Introduction</b>	
Une analyse des problématiques communes à nos publics.....	15
<b>Les discriminations</b>	
Un danger de plus pour les jeunes précarisés en rue .....	16
<b>La maternité chez les jeunes filles exploitées et victimes de violences</b>	
Ont-elles le droit d'être mères ? .....	18
<b>Accompagner les mobilités</b>	
Contraintes et choisies .....	20
<b>Favoriser l'estime de soi...</b>	
C'est pas de la tarte ! .....	22
<b>Santé psychique</b>	
Quand les jeunes sont hospitalisés .....	24
<b>Le Centre d'Accueil d'Appui aux Maraudes</b>	
À la recherche de l'équilibre entre l'individuel et le collectif .....	28
<b>Reconnaissance judiciaire du statut de victime de Traite des êtres Humains</b>	
Des effets insuffisants sur la régularisation administrative en France ...	30

# COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ

33

## 2025 en chiffres

Une augmentation constante du nombre de jeunes accompagnés ..... 34

## Accompagnement à la maternité

Mailler le devenir mère ..... 36

## Art-thérapie & FLE

Une bulle d'expression ..... 38

## Maraudes à vide

La transformation du travail de rue ..... 39

## Hors la Rue derrière les murs

Accompagner malgré l'enfermement ..... 40

## Création d'un dispositif singulier

Un atelier marionnettes auprès d'enfants vivant en bidonville ..... 42

## Des maraudes interdisciplinaires à Gare du Nord

À la croisée de l'éducatif et du médical ..... 44

## Plaidoyer

Promouvoir notre approche et partager des bonnes pratiques ..... 46

## L'intervention des psychologues

Du terrain à l'analyse ..... 48

## Analyse de la pratique, supervision & régulation

Être accompagné-e pour (mieux) accompagner ..... 49

# NOS RESSOURCES

51

Les ressources humaines ..... 52

Les ressources financières ..... 54

Les partenariats ..... 57



# PARTIE 1

## Présentation de l'association



# Projet associatif

Depuis plus de 20 ans, Hors la Rue accompagne des jeunes filles et garçons en grande vulnérabilité. Ce texte expose nos convictions communes et les finalités de notre action.

## NOS INTANGIBLES

**Considérer un enfant en danger**, quelle que soit sa nationalité, tout d'abord **comme un enfant** et comme une personne singulière.

**Respecter la temporalité des jeunes accompagnés** et prendre en compte les vulnérabilités particulières liées à leur situation d'exclusion, pour assurer leur libre adhésion à un projet d'accompagnement.

**Demeurer une association à taille humaine**, sans recherche de croissance et valorisant un travail qualitatif autour du lien.

**Baser notre action sur la connaissance des publics**, des territoires, de leurs histoires et de leurs évolutions.

**Nous référer à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.**



# HISTORIQUE

2002

Notre action a débuté en 2002 sous l'égide de Parada France, prolongement de Fundatia Parada (qui s'occupe des enfants des rues de Bucarest), et inspirée de l'expérience de l'association Jeunes Errants de Marseille (aide aux mineures et mineurs isolés étrangers).

2004

Hors la Rue naît en 2004 du constat d'une carence institutionnelle relative à la présence d'enfants roumains en errance à Paris au début des années 2000. Son action est au départ dédiée au repérage et à l'accompagnement de jeunes filles et garçons mineurs isolés principalement originaires de Roumanie.

2010

Notre action évolue en 2010, alors que des jeunes d'Afrique sub-saharienne (principalement maliens) ne se voient pas reconnus mineurs, mais n'ont pas non plus accès aux droits réservés aux majeurs. Face à cette situation, aucun dispositif ne semblait pouvoir se mobiliser pour accompagner ces jeunes. Disposant d'un centre d'accueil de jour, Hors la Rue s'est alors proposée d'accueillir ces jeunes en errance multiple (géographique, institutionnelle, médicale...). Au-delà d'un accueil digne, Hors la Rue a proposé un accompagnement pour amener ces jeunes vers une reconnaissance de leur minorité et donc de leurs droits.

2017

En 2017, en réponse à une demande d'intervention de la Mairie de Paris, Hors la Rue réalise un repérage de mineurs marocains en errance aggravée. L'association met en place un travail d'accompagnement en rue et au sein du centre d'accueil.

2019

En 2019, constatant la mobilisation d'acteurs autour de mineures et mineurs non accompagnés demandeurs, l'association décide de réorienter son action sur les jeunes les moins en demande de protection, pour lesquels aucune institution ou association n'avait pu se mobiliser jusqu'ici.

2020

En 2020, nous rencontrons les « *jeunes filles en errance* », qui se présentent comme majeures et venant d'Afrique du nord. Nous nous rendons compte qu'elles sont en fait mineures, françaises, fuyant de leur foyer ou famille d'accueil. La relation éducative étant créée, nous décidons de continuer à suivre ces jeunes filles qui évoluent dans un groupe de MNA que nous connaissons bien.

# Le public concerné

Nos actions de rue visent à repérer les jeunes que l'on estime mineur-es, en danger et en particulier en errance. Elles s'adressent à celles et ceux les moins demandeurs et les plus éloignés des dispositifs de protection. À ce titre, une attention particulière est portée aux mineures et mineurs étrangers.

L'accompagnement des jeunes majeurs rencontrés mineurs demeure possible, afin de ne pas reproduire des mécanismes d'exclusion. Un accompagnement adapté vers l'autonomie et le travail autour d'une réorientation est alors priorisé.

Hors la Rue reste en veille sur les situations nouvelles rencontrées en rue. Ces dernières années, l'association a identifié un public de jeunes filles françaises en errance. Leurs vulnérabilités particulières justifient le repérage et l'accompagnement des mineures et des jeunes majeures, dès lors que nous identifions des besoins auxquels nous estimons pouvoir répondre.

## Nos objectifs

- **Permettre aux jeunes de devenir acteurs et actrices** de leur parcours de vie.
- **Contribuer à l'accès des enfants à l'ensemble de leurs droits** tels que définis et garantis par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant
- **Contribuer à l'évolution des cadres légaux** et à l'évolution de leurs mises en œuvre
- **Faire évoluer les regards et les pratiques des institutions, du monde associatif,** et de la société en général pour une meilleure prise en compte de ces situations et une meilleure protection de ces jeunes en danger

## Nos modalités d'action

- **Mettre le lien au centre de l'accompagnement** et de l'évaluation de notre action
- **Mettre en œuvre un accompagnement éducatif qui porte une attention particulière à la lutte contre la traite des êtres humains,** à la santé, et plus généralement aux atteintes à la dignité et à la lutte contre toutes les formes de violence
- **Créer avec ces jeunes des bulles temporelles qui les sécurisent** et les sortent un temps donné de la violence de la rue et de leur environnement
- **Favoriser une prise de conscience des dangers** auxquels les jeunes sont exposés ou s'exposent eux-mêmes
- **Entretenir et partager notre connaissance des publics,** de leurs histoires et de leurs évolutions notamment grâce au travail partenarial.

# Glossaire

Vous trouverez ici la liste de tous les acronymes utilisés dans ce rapport d'activité.

**ASE** : Aide sociale à l'enfance

**Ac.Sé** : Dispositif National d'Accueil et de Protection des Victimes de Traite

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**CAJAM** : Centre d'Accueil de Jour d'Appui aux Maraudes

**CIDE** : Convention Internationale des Droits de l'Enfant

**CESEDA** : Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile

**CPIP** : Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

**CRA** : Centre de Rétention Administrative

**CSAPA** : Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

**DRIHL** : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

**ELSA** : Équipe de Liaison et de Soins en Addictologie

**ENM** : École Nationale de la Magistrature

**FIPD** : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

**FLE** : Français Langue Etrangère

**FTDA** : France Terre D'Asile

**MNA** : Mineur Non Accompagné

**OFPRA** : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

**OIM** : Organisation Internationale pour les Migrations

**PJJ** : Protection judiciaire de la jeunesse

**SIAO** : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

**STEMO MNA** : Service Territorial Éducatif de Milieu Ouvert pour les MNA

**TEH** : Traitre des Êtres Humains

**UEAT** : Unité Éducative Auprès du Tribunal



## PARTIE 2

# Problématiques rencontrées





## INTRODUCTION

# Une analyse des problématiques communes à nos publics

**Nous avons décidé cette année de vous présenter dans une première partie des analyses de notre activité en nous concentrant sur des thématiques transversales aux différents publics. Nous invitons donc les lecteurs et lectrices qui connaissent peu notre activité à se plonger dans la lecture des dossiers thématiques de notre précédent rapport d'activité pour découvrir plus en détail nos différents publics.**

Les catégories administratives, et plus particulièrement celle de MNA, contribuent, à notre sens, à homogénéiser des phénomènes qui sont pourtant caractérisés par une grande diversité de situations. Cela peut aussi nuire à une approche plus individualisée, les catégories pouvant véhiculer des idées reçues ou des préjugés et empêcher la mise en place d'un accompagnement adapté aux besoins de chacune et de chacun.

Dans notre pratique quotidienne, nous abandonnons donc cette catégorie de MNA, globalisante, au profit de regroupements liés aux parcours : modalités migratoires (seul ou en famille), type de mobilité (locale, nationale, internationale), lieux de vie ou d'activité, âge, sexe etc. Si cela peut permettre de mieux organiser notre travail et de mieux définir nos actions, cela n'évite pas l'écueil liée à la catégorisation. D'autant que nous observons que nos catégories ne sont pas étanches et que de nombreuses situations éprouvent cette classification. Ainsi, nous observons que des jeunes filles ayant vécu en bidonvilles, mariées de manière précoce, sont également des mineures non accompagnées. Lorsqu'elles accèdent à une protection, elles font face à de nouvelles difficultés qui peuvent éroder leur adhésion et peuvent mettre en œuvre des stratégies de fugue et de mise en danger... qui ressemblent parfois fortement à ce que vivent les jeunes filles françaises en errance. Les MNA notamment de nationalité algérienne peuvent quant à eux parfois privilégier les liens à une communauté rassurante à certains égards (langue et références culturelles communes, fournitures de biens et de services) mais également maltraitantes voire exploitantes, à la manière de ce qu'éprouvent des jeunes garçons vivant sur les bidonvilles, incités à la reproductions de schémas connus et balisés, mais jalonnés de violences et menant bien souvent à la privation de certains droits fondamentaux.

Analyser des problématiques parfois communes à ces publics aux parcours très divers ne revient ni à rassembler ces jeunes au sein d'une même catégorie, ni à abandonner nos outils internes d'observation. Cela permet au contraire de procéder à des ajustements dans nos accompagnements, d'identifier des besoins communs en termes de renforcement de compétences, de mobilisation partenariale et de développement d'approches décloisonnées permettant de remettre l'enfance, l'adolescence, la question des traumatismes et de l'agentivité<sup>1</sup> au centre de nos préoccupations.

---

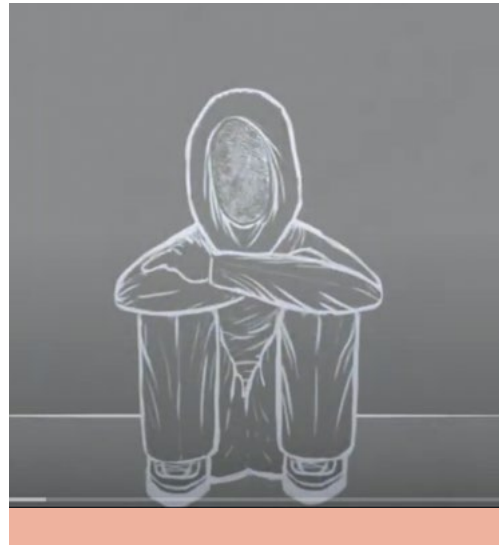
1. Capacité pour un individu à agir de façon autonome et intentionnelle, à exercer un pouvoir sur son propre destin, malgré des normes oppressives et/ou des contraintes externes fortes (institutionnelles, culturelles, communautaires)

## LES DISCRIMINATIONS

# Un danger de plus pour les jeunes précarisés en rue

**Les jeunes suivis évoluent dans des environnements familiaux et communautaires défailnants, maltraitants et violents. Mais nous sommes aussi témoins de violences exercées par des personnes étrangères à l'exploitation de ces jeunes, dans des contextes pourtant propices à l'identification de leur vulnérabilité.**

Notre intervention auprès d'un groupe de jeunes « pétitionneuses<sup>1</sup> » illustre cette mécanique. Leur situation présente de nombreux indicateurs de danger : présence sur de longues plages horaires, problématiques de santé non traitées, unions précoces, contrôle coercitif de la part de leur « mari », analphabétisme. Mais ces facteurs de danger sont occultés par le regard porté par certains et certaines commerçant-es, agent-es de la ville, représentant-es des forces de l'ordre et par le « tout-venant ». Interpellations méprisantes, intimidations, violences verbales - leur simple présence dérange, et génère un rejet de



tous et toutes. Lorsque nous souhaitons nous attabler à une terrasse de café avec ces jeunes, on refuse parfois de nous servir. Leurs moments de répit dans un square est régulièrement interrompu par du personnel de la ville qui, sans fondement réglementaire, leur signifient qu'ils et elles ne peuvent rester. Des policier-es ont procédé à des contrôles dépassant les cadres d'intervention réglementaires : paroles agressives, palpations sous les vêtements effectuées par des hommes sur des filles et des femmes. Nos tentatives de médiation n'ont pas produit les effets escomptés : les jeunes nous ont confié avoir par la suite subi des pressions de la part du personnel de la ville et ont ainsi refusé toute démarche.

Les MNA en errance sont également pris en tenaille : contraint-es à mener des activités délinquantes par des adultes, ils et elles subissent régulièrement des violences verbales et physiques exercées par des agent-es de la Police Nationale lors de contrôles ou de gardes à vue. Leurs récits sont circonstanciés et ont pu faire l'objet de dépôts de plaintes et d'enquêtes. Mais à ce jour, ces démarches n'ont eu aucun effet. La colère des jeunes, leur indignation

1. Jeunes filles roms roumaines contraintes à l'arnaque à la charité en faisant signer des fausses pétitions sur plusieurs lieux touristiques de Paris.

laissent souvent la place à la résignation. Elle est une alliée puissante de l'emprise dont sont victimes les jeunes et nourrit leur méfiance à l'égard des institutions.

Fin 2025, nous avons également identifié un phénomène très inquiétant : des vidéastes suivis par des dizaines de milliers d'abonné-es, se sont spécialisés dans la production de vidéos d'agressions subies par de jeunes « pickpockets » ou « pétitionneuses ». Les vidéastes, portant comme beaucoup un regard stigmatisant sur ces jeunes et ignorants de leur réalité quotidienne, s'arrogent le droit de « faire justice » en exposant ces jeunes sans leur consentement, les « marquant » à la bombe à peinture, les aspergeant d'eau, leur jetant des boules puantes. Ils et elles prétendent « ouvrir la chasse » à des jeunes qu'ils jugent nuisibles et justifient certaines de leurs actions par l'article 73 du code pénal<sup>2</sup>, ignorant au demeurant l'obligation de signalement des enfants en danger qui concerne tout le monde. Leurs vidéos cumulent des centaines de milliers de vues et alimentent l'antisiganisme, sans faire aucunement œuvre de justice.

Les violences exercées sur l'espace public participent au maintien des jeunes en exploitation en les éloignant des institutions pourtant en charge de les protéger. Elles servent les intérêts des délinquants et criminels qui exploitent ces jeunes. Dans ce contexte, il nous faut souligner la volonté des jeunes qui parviennent à s'engager dans un parcours de protection : outre le courage nécessaire pour rompre avec l'exploitation, ils et elles se retrouvent souvent dans des environnements institutionnels perméables aux préjugés. Chaque difficulté, conflit, rupture, fugue peuvent venir valider des clichés empreints d'ignorance voire de racisme. L'intériorisation par les jeunes du rejet peut se rejouer dans le cadre institutionnel et alimenter de nouvelles mises en danger.

Dans un contexte politique préoccupant, il est plus que jamais important de maintenir une approche alliant compréhension des dynamiques collectives et connaissance intime des individus. Cela peut faciliter des orientations vers les institutions en charge de recueillir les plaintes<sup>3</sup>. Il est par ailleurs primordial de poursuivre et de développer les sensibilisations institutionnelles pour faire évoluer certaines pratiques et améliorer les circuits de signalement et de recueil de plaintes. Notre dernière constitution de partie civile dans le procès « Trocadéro » a pu contribuer à faire évoluer les regards sur les jeunes victimes d'exploitation criminelle. Il semble enfin nécessaire de mener des actions en direction des médias et des créateurs de contenus en ligne qui, en recherchant des clics, servent les intérêts des personnes qui exploitent ces jeunes.

2. Article 73 du code de procédure pénale : dans les cas de crime flagrant ou de délit flagrant puni d'une peine d'emprisonnement, toute personne a qualité pour en appréhender l'auteur et le conduire devant l'officier de police judiciaire le plus proche.

3. Nous avons cette année pu accompagner un jeune vers le service de déontologie de la Préfecture de Police de Paris, qui a ouvert une enquête, qui n'a malheureusement pas abouti. Les autres options sont la saisine du Défenseur des Droits, ou encore une plainte en commissariat, plus délicate dans le cadre de violences exercées par des personnes dépositaires de l'autorité publique.

## COMMENT

## LA STIGMATISATION

## NOURRIT L'EMPRISE

Les publics accompagnés par Hors la Rue ont plusieurs points communs malgré leur grande diversité. Parmi eux figure la stigmatisation, alimentée par l'ignorance de la réalité des conditions de vie des jeunes en errance. Cette stigmatisation a pour effet d'effacer les individualités : les ignorances nourrissent les préjugés et permettent de réduire chaque jeune à son origine nationale, communautaire ethnique. La stigmatisation s'accompagne bien souvent d'un racisme débridé qui a pour effet de renforcer l'emprise que subissent les jeunes en rue (l'exploiteur devient plus « protecteur » que la société d'accueil qui rejette et stigmatise).

# LA MATERNITÉ CHEZ LES JEUNES FILLES EXPLOITÉES ET VICTIMES DE VIOLENCES

## Ont-elles le droit d'être mères ?

« Le premier des droits de l'enfant consiste dans le soutien apporté aux parents pour qu'ils puissent au mieux exercer leur fonction de parents<sup>1</sup>. »

Les jeunes filles constituent aujourd'hui plus du tiers des jeunes accompagnés par Hors la Rue. Si elles présentent des profils, des parcours et des besoins variés, elles partagent aussi des communs, notamment sur le cumul des indicateurs de dangers auxquels elles sont confrontées : agressions et exploitation sexuelles, errance, souffrance psychique et poly-traumatismes, conduites à risque multiples, grossesses précoces et parentalités heurtées. En effet, la très grande majorité des jeunes filles accompagnées sont confrontées à des grossesses qui renforcent leur vulnérabilité, qu'elles soient désirées, accidentelles et/ou imposées. Ces grossesses adolescentes, qui surviennent avant l'âge de 20 ans, sont toutes considérées comme précoces et à risque du fait de l'âge mais également du cumul de fragilités psychiques, sociales, éducatives et économiques. Elles résultent d'un défaut d'éducation sexuelle et reproductive, de difficultés d'accès à la contraception, de pressions sociales et culturelles et sont intrinsèquement liées au contexte de précarité et de carences dans lequel les futures jeunes mamans évoluent.

### Un accompagnement complexe dans une période charnière

Les remaniements physiques et psychiques liés à la maternité s'ajoutent aux bouleversements liés au passage à l'âge adulte, si bien que ces adolescentes doivent apprendre simultanément à être adulte et à être parent, qui plus est dans un contexte de violence et d'adversité. Elles sont néanmoins nombreuses à souhaiter mener leur grossesse à terme tant le désir de maternité est omniprésent chez ces jeunes filles qui se projettent dans une parentalité souvent idéalisée. Il s'exprime dès les prémices de l'adolescence et peut remplir une infinité de fonctions : perpétuer un modèle de vie imposé par le groupe familial/communautaire, gagner un statut perçu comme plus « honorable » au sein de ce groupe/ de la société, réparer des blessures liées à l'enfance, se réconcilier avec sa féminité et un corps meurtri, se forger une identité nouvelle dans l'espoir de « tout recommencer à zéro », combler une carence et un vide affectif et relationnel... Aussi, les décisions de placement qui surviennent fréquemment dans ces contextes sont vécues comme des déchirements et des injustices.

1. Une juge pour enfants in K. BOINOT, "Mères dites vulnérables, enfants à protéger !", VST - Vie sociale et traitements, 2010/2, n°106

→ Un article est consacré à l'accompagnement d'une de ces jeunes filles p.36

## La maternité chez trois adolescentes ayant grandi dans des systèmes d'exploitation et de violences

Les trois jeunes filles mineures accompagnées au cours de l'année ont un parcours de maternité qui présente de grandes similitudes. Elles ont grandi au sein d'un groupe originaire de la même ville en Roumanie<sup>2</sup> et dès l'adolescence, ont subi le mariage coutumier, l'exploitation par la contrainte à la commission de délits, la mendicité forcée et/ou l'esclavage domestique et un quotidien de vie au sein de leur belle-famille, sans leurs parents. Elles sont rapidement tombées enceintes et ont pu croire que devenir mère leur permettrait d'accéder à un statut différent au sein du groupe. La naissance de leurs enfants a été source de grandes désillusions : elles sont demeurées isolées, violentées, sans protection parentale, d'autant plus contraintes dans leur quotidien et parfois dépossédées de leur bébé, gardé par d'autres membres de la famille.

Ces trois jeunes filles sont parvenues, au prix de nombreuses épreuves et prises de risque, à se libérer de l'emprise du groupe et à quitter leur communauté. Elles ont réussi à approcher Hors la Rue et l'ASE afin qu'elles et leurs enfants bénéficient d'une protection dans l'espoir d'un avenir meilleur. Très vite, les enjeux du placement sont devenus trop lourds et les jeunes filles sont entrées dans une période d'errance, de violence et de grande précarité. Leurs enfants sont restés placés par l'ASE, sans que les droits de visites ne puissent être mis en place.

Cependant, l'intérêt de leur enfant est devenu prioritaire à leur demande dans la mesure où un rétablissement des liens n'est envisagé qu'après un engagement explicite de leur part à se stabiliser dans la protection. Etant elles-mêmes vulnérables et en danger, elles ne sont pas perçues comme aptes à assurer leur rôle de parent. La confrontation avec cette réalité, source de désillusion et de colère, est vécue comme une injustice.

### Comment permettre à ces adolescentes précarisées d'être mères à nouveau ?

Comment éviter que soient répétés les schémas d'abandon dont elles-ont été victimes ? Comment les aider à ne pas renoncer à leur droit à être mère ?

Il faut pouvoir accueillir leurs paroles et leurs émotions en tenant compte de leur difficulté à mettre du sens et s'exprimer sur leur vécu : la peur des représailles venant des familles paternelles de leur enfant, le sentiment de ne pas être légitimes en tant que femmes roms roumaines et la honte, constituent des barrières à l'échange avec les professionnels. Elles ont aussi besoin d'être rassurées sur le bien-être de leur enfant et sur la préservation de leur place de mère dans leur vie, et ce, même lorsque des procédures de délaisement sont envisagées par l'ASE. Ainsi, seul un travail d'accompagnement renforcé, en dentelle, de longue haleine et résistant aux épreuves des fugues et des conflits, peut les soutenir dans leur parcours de protection et de parentalité en (re)construction.

2. Voir le dossier consacré à ce groupe dans le rapport d'activité 2024, p.51

## LA MATERNITÉ PEUT ÊTRE MOTEUR DE CHANGEMENT

Cette année, 5 mères adolescentes (3 mineures et 2 jeunes majeures) ont été accompagnées au fil de leur parcours d'émancipation et dans leur parentalité en devenir : une grossesse menée à son terme (après le placement d'un premier enfant) et 4 projets de rétablissement de liens entre la mère et son enfant placé. Au-delà des enjeux liés à l'accompagnement médico-social des jeunes filles, il s'agit de les aider à ne plus inscrire leur histoire de vie dans des schémas de répétition mais qui emprunterait plutôt les chemins de la résilience. La maternité peut être alors un vecteur de transformation.

# ACCOMPAGNER LES MOBILITÉS

## Contraintes et choisies

**Les mobilités des jeunes accompagnés par Hors la Rue sont protéiformes et ne peuvent se considérer sous un seul prisme. Elles ont chacune leur logique propre selon leur temporalité et le profil du jeune. Elles varient tout autant par leur amplitude géographique, leur dimension collective ou individuelle ainsi que par leur caractère choisi ou contraint. Certaines sont intrinsèquement liées à la question de la fuite, forme d'agentivité dans un espace de contraintes marqué par plusieurs rapports de domination.**

Sans en faire une typologie exhaustive, en voici quelques-unes : un premier départ depuis le pays d'origine, les allers-retours familiaux entre la France et la Roumanie pour les jeunes vivant en bidonvilles, les changements de lieux de vie pour ces mêmes jeunes au gré des démantèlements de bidonvilles, les allers-retours entre la France et l'Espagne pour les MNA avec des prises en charge dans les deux pays, les fugues vers le territoire francilien pour les mineures et mineurs pris en charge dans d'autres départements, les circulations intra-européennes pour les jeunes en situation d'exploitation, etc.

Ces mobilités sont en résonance avec le psychisme de ces jeunes dont le parcours a été jalonné par les ruptures et les violences, et constituent l'une des dimensions de l'errance. Le mouvement, lorsqu'il s'inscrit dans une logique d'errance, apparaît souvent comme une tentative de régulation d'une souffrance psychique qui permet d'éviter un effondrement. Il devient alors une manière de faire face aux traumatismes et d'éviter de se fixer dans des liens pouvant être vécus comme menaçants.

De fait, ces mobilités tendent à entraver les tentatives de prises en charge institutionnelles, de même qu'elles bousculent notre cadre d'accompagnement. Elles créent de forts effets de discontinuité dans les suivis, aussi bien lorsqu'elles signifient un départ de Paris que lors du retour où il s'agit de reprendre ce qui a pu être au préalable mis en échec. Des démarches sont par exemple enclenchées à mesure de l'instauration d'un lien de confiance avec le ou la jeune. Cette confiance couplée parfois à une présence quotidienne auprès de l'équipe laisse envisager un champ des possibles particulièrement ouvert dans le travail mené avec elle ou lui. Or parallèlement à ce qui est travaillé/construit auprès de nous, les jeunes restent ancrés dans une quotidienneté où les logiques d'errance restent structurantes sur plusieurs aspects, parmi lesquels la mobilité.

De même que lors des périodes d'ancrage, où les jeunes sont arrimés à un territoire donné, la temporalité et les espaces de la mobilité sont marquées par la consommation de substances psychoactives. Face à la complexité de leurs symptômes, ces traitements pirates visent à court terme à réguler leurs angoisses et ont une fonction anesthésiante similaire à celle qu'ils et elles trouvent dans la mobilité.

Cette nécessité à l'instant T tend toutefois à déstabiliser davantage leur fonctionnement psychique et favorise les modalités d'exploitation mises en place par les adultes autour

d'elles et eux. En effet, cet état de conscience altéré par les consommations ainsi que la nécessité de rester mobiles répondent parfaitement aux besoins des personnes qui les exploitent.

La fragmentation des dispositifs de l'ASE, tout comme leur situation de précarité, participent également à cette dynamique d'hypermobilité. L'inconstance institutionnelle dans les prises en charge leur permet en outre de rejouer un rapport au lien déjà marqué par la fracture et la discontinuité.

Contourner certaines dynamiques institutionnelles dans la relation peut permettre de conserver une forme de permanence dans le lien avec le ou la jeune et faire contrepoint aux expériences relationnelles fragmentées. Le maintien du lien à travers les réseaux sociaux, lorsque les jeunes quittent la France, permet également un travail d'élaboration autour des dynamiques d'errance. Cela peut favoriser un investissement plus pérenne du lien : le ou la jeune peut s'y aventurer progressivement ou, au contraire, prendre de la distance lorsqu'il ou elle en ressent le besoin. En l'absence d'accompagnement physique vers les institutions, et par conséquent vers le droit commun, ce travail en dentelle autour du lien peut permettre un retour plus apaisé, notamment lorsque le ou la jeune a la possibilité d'anticiper et donc de se projeter.

L'accueil de ce retour soulève plusieurs enjeux, notamment autour des violences subies pendant la période de mobilité. Sans que celles-ci ne soient nécessairement verbalisées, leurs effets n'en demeurent pas moins visibles au travers des changements qui ont pu opérer chez l'adolescent-e, tant dans sa manière d'investir le lien éducatif que dans un nouvel éthos<sup>1</sup> corporel. Le travail autour des modalités et possibilités de leur verbalisation demeure extrêmement délicat. D'une part, un retour à Paris ne signifie pas nécessairement stabilisation au sein d'un espace sécurisant qui puisse accueillir les effets psychiques d'une élaboration autour des violences. D'autre part, notre accompagnement continue de se faire avec la perspective à tout moment d'un nouveau départ et donc d'une rupture des soins qui ont pu être amorcés autour des traumatismes.

Enfin, il convient de signifier que ces mobilités peuvent parfois correspondre à des stratégies élaborées par les jeunes dans le cadre de leur errance. D'autres fois, par la fugue, elles signifient aussi un refus du lieu de prise en charge dans lequel ils et elles ont été réparti-es, car, n'ayant pas été consulté-es, ce lieu pouvait ne pas leur convenir. Souvent en effet les jeunes nous font part d'un sentiment de double isolement : géographique d'abord et affectif ensuite. L'éloignement physique, la distance par rapport à des lieux connus a aussi pour conséquence de les couper de leurs groupes d'appartenance auxquels ils et elles accordent une grande place. La capacité d'attachement de ces jeunes est de surcroît très fragile et leurs rares repères permettent un sentiment de continuité identitaire et relationnelle face au déracinement vécu. Un éloignement de ces derniers peut dès lors constituer une nouvelle effraction psychique et réactiver un sentiment de perte de contrôle.



1. Manière d'être social d'un individu (vêtement, comportement) envisagée dans sa relation avec la classe sociale de l'individu et considérée comme indice de l'appartenance à cette classe

## FAVORISER L'ESTIME DE SOI...

## C'est pas de la tarte !

« Je sens qu'on me regarde bizarre. Je te jure les gens ils me regardent. J'aime pas qu'on me regarde ! » nous dit récemment une jeune dans les transports en commun. Ces regards insupportables, souvent évoqués par les jeunes que nous accompagnons, reflètent une estime d'eux-mêmes critique, paralysée par des stigmates sociaux. « Ils pensent que je suis un voleur », « une pute », « une débile ». L'estime de soi se base sur les représentations que chacun et chacune a de soi et indique « dans quelle mesure un individu se croit capable, valable, important.<sup>1</sup> »



Ces représentations se construisent autour d'expériences positives et négatives. Précarité, échecs scolaires, abus sexuels, exploitation domestique, mariage forcé, contre-dot, contrainte à commettre des délits sont autant d'expériences traumatisantes et aliénantes menant à la marginalisation des jeunes rencontrés par Hors la Rue. À ces facteurs pathogènes s'ajoutent la puberté et la crise identitaire adolescente. Dans ce contexte d'exclusion sociale où tout paraît subi et hors de contrôle, le passage à l'acte et les mises en danger semblent permettre aux jeunes d'éprouver une forme de résistance et de pouvoir sur leur environnement.

Nous travaillons donc à la création d'espaces alternatifs à la croisée de l'éducatif, du pédagogique et du thérapeutique, pour permettre aux jeunes de se découvrir autrement qu'à travers la survie et l'errance.

1. Tap, P. et De Lourdes Vasconcelos, M. (dir.) (2004). *Précarité et vulnérabilité psychologique*. érès

Les ateliers de FLE ouvrent des espaces d'apprentissage inclusifs, où les jeunes avancent à leur rythme, et prennent le temps de chercher leurs mots. L'accès au langage est un droit, celui de pouvoir accéder à l'information, d'exprimer des besoins et des opinions. C'est un enjeu majeur d'insertion.

Si la langue permet d'exister et de se faire entendre, l'espace social s'occupe d'abord par le corps. Un corps qui se transforme à l'adolescence et se dégrade dans l'errance. L'atelier coiffure permet aux jeunes de venir prendre soin d'elles et eux. Client·es, ils et elles choisissent leur coupe et reprennent du pouvoir sur leur image. À leur arrivée, les jeunes partagent leurs inquiétudes : « Désolé, regarde comment je suis, il y a du travail » ou encore « je ressemble à rien ». Puis, avec leur consentement, la transformation commence. Peu à peu les jeunes se détendent, prennent du plaisir, certains ferment les paupières, d'autres se racontent. Les échanges sont spontanés, ce qui permet d'aborder certains sujets plus facilement. Enfin les yeux s'ouvrent, les jeunes courent se regarder dans le miroir, retrouvent le sourire et s'admirent même parfois.

L'atelier d'art-thérapie est d'avantage dédié à l'expression de soi. Le processus et l'expérience sont au cœur du dispositif, l'erreur n'existe pas. Il s'agit de permettre aux jeunes d'éprouver une position de sujet capable de créer, d'avoir l'opportunité de faire des choix, d'exprimer des envies, de se projeter, se faire confiance, oser se surprendre et tenter de s'approprier quelque chose de leur histoire de vie.

« À quoi ça sert », « je ne sais pas faire », « c'est moche ». Ces remarques, souvent exprimées par les jeunes dans les ateliers, témoignent de leur peur de l'échec, ou pire, que rien ne survienne, et de se confronter au vide. « Si je lave les pare-brises je gagne de l'argent, si je dessine, je gagne quoi ? » demande une jeune lors d'une maraude. Derrière cette question se cache peut-être la suivante : qui suis-je quand je ne suis plus utile à l'autre ? On entend ici la difficulté à investir un espace qui ne serait dédié qu'au plaisir et à l'expression subjective après des années d'exploitation. Cet atelier se terminera par une manifestation improvisée lors de laquelle les jeunes scanderont « une pause pour les jeunes ! » en agitant des pancartes réalisées sur un bout de trottoir.

Une jeune qui parvient à écrire son prénom, un regard heureux dans le miroir, une autre qui dit se sentir belle, un qui se félicite d'être un artiste, une qui se prend la tête dans les mains stupéfaite de ce qu'elle a réussi à créer, une idée notée dans un carnet « *pour la prochaine fois* » sont autant de petites traces positives et valorisantes pour les jeunes. Mais favoriser l'estime de soi relève avant tout d'un regard porté et perçu comme bienveillant et optimiste, qui nécessite de questionner nos propres représentations et aspirations pour ces jeunes. Accueillir les petites et grandes tentatives de subjectivation, alors même qu'elles s'expriment par des passages à l'acte. En concevoir la dimension rebelle pour ne pas les réduire à de l'autosabotage. Saisir la peur d'entrer en lien qui se cache derrière le rejet ou l'agressivité. Tenter de comprendre les motivations profondes et singulières qui animent les jeunes. Autant d'attentions permettant à la relation de devenir un espace de transformation dans laquelle les jeunes pourront se sentir portés par la certitude de leur valeur personnelle.



L'accès au langage est un enjeu majeur d'insertion et de valorisation.

# SANTÉ PSYCHIQUE

## Quand les jeunes sont hospitalisés

**Cette année, l'équipe a été saisie par une question complexe : celle de l'hospitalisation sous contrainte en psychiatrie. Priver un-e jeune de sa liberté pour lui imposer des soins engage une responsabilité lourde et soulève des tensions entre protection et autonomie, nécessité et violence symbolique. Ces situations ont mis en lumière l'impuissance face à certains états de crise, mais aussi la créativité clinique que ceux-ci exigent.**

La capacité de discernement, liée aux ressources cognitives, relationnelles et affectives, constitue une boussole centrale lorsqu'il est question de contrainte<sup>1</sup>. Mais que se passe-t-il lorsque cette capacité vacille ; lorsque les pensées, les affects et les comportements échappent à toute régulation ? Comment maintenir une clinique du lien et du soin lorsque le cadre ordinaire de l'accompagnement ne suffit plus ?

À partir de situations rencontrées cette année, nous proposons d'explorer ces enjeux en quatre temps : les moments de bascule où la souffrance devient visible ; la décision d'orienter vers le soin psychiatrique, traversée par des tensions éthiques et institutionnelles ; la réalité de la prise en charge en psychiatrie, avec ses limites et ses paradoxes ; enfin, les suites de l'hospitalisation, entre incertitude et processus de rétablissement.

### **Lorsque la souffrance déborde : de l'invisible à la rupture**

Beaucoup des jeunes accompagnés par Hors la Rue n'expriment souvent aucune demande de soin. Soit par méfiance à l'égard des institutions, soit parce qu'ils n'ont plus accès à une représentation claire de leur propre détresse<sup>2</sup>. La souffrance psychique s'installe dans le silence : derrière un repli défensif construit pour survivre à des ruptures multiples, derrière des violences subies. Elle ne se donne pas facilement à entendre, d'autant que la construction d'une relation de confiance avec ces jeunes exige du temps et une présence régulière.

À mesure que cette souffrance, jusqu'alors minimisée ou dissimulée, prend une place envahissante, un seuil est atteint : ce qui pouvait encore être contenu ne l'est plus. La décompensation se manifeste alors sous des formes variées : passages à l'acte, scarifications (comme tentative de convertir la souffrance psychique en douleur physique), crises d'angoisse, épisodes délirants, conduites addictives exacerbées, sentiment de persécution grandissante. Ce

1. Rechtman, R. (2011). *Être victime : généalogie d'une condition clinique*. L'Évolution psychiatrique, 67(4), 775–795. L'auteur interroge les conditions d'attribution du statut de sujet souffrant et les enjeux éthiques du soin imposé.

2. Furtos, J. (2008). *Les cliniques de la précarité. Contexte social, psychopathologie et dispositifs*. Masson. Furtos y décrit comment la souffrance psychosociale tend à s'auto-engendrer dans le silence, hors de toute demande formulée.

glissement de l'invisible au visible marque une rupture dans l'économie psychique du sujet<sup>3</sup>, mais aussi dans la nature de l'accompagnement possible.

La question centrale qui émerge alors est la suivante : comment poursuivre l'accompagnement lorsque les modalités habituelles ne suffisent plus<sup>4</sup> ? L'hospitalisation devient une possibilité, mais elle n'est jamais une évidence. Elle engage des questions complexes : qui en prend l'initiative ? À quel moment la juger nécessaire ? Quelle place pour l'association dans ce processus ? Et comment préserver le lien - souvent l'unique levier clinique disponible - pendant et après ce passage contraint ?

### La décision d'orienter vers le soin psychiatrique : une question éthique

La décision d'accompagner un-e jeune vers une hospitalisation sous contrainte ne va jamais de soi. Elle s'inscrit dans une tension fondamentale entre deux impératifs : la nécessité de protection d'un sujet dont la capacité de discernement est altérée, et le respect de son autonomie et de sa subjectivité.

D'un point de vue clinique, la notion de discernement est centrale. Lorsque les processus de pensée sont envahis par l'angoisse, le délire ou la désorganisation, la possibilité d'un consentement éclairé devient problématique. La contrainte peut alors apparaître comme la seule voie pour soustraire le sujet à un danger immédiat mais elle n'est jamais anodine, en particulier pour des jeunes dont l'histoire est déjà marquée par des expériences de violence institutionnelle ou de ruptures de confiance répétées<sup>5</sup>.

Sur le plan transférentiel, l'institution qui contraint peut être vécue comme persécutrice, réactivant des vécus d'abandon ou d'abus. Le risque d'une rupture du lien est réel au moment précis où il serait le plus nécessaire. C'est pourquoi la décision d'hospitaliser ne peut se réduire à une logique de gestion du risque : elle doit

3. Pinel, J.-P. (2009). La déliaison pathologique des liens institutionnels. In R. Kaës et al., *Crise, rupture et dépassement*. Dunod. Pinel analyse comment l'effondrement des étayages institutionnels favorise la désorganisation psychique du sujet.

4. Lauru, D., & Hamad, N. (dir.) (2005). *L'adolescent en crise et l'institution*. Érès. Les auteurs interrogent les conditions dans lesquelles l'institution peut demeurer un espace de soin sans se transformer en lieu d'exclusion.

5. Lebrun, J.-P. (2007). *Un monde sans limite*. Érès. Lebrun analyse la fonction symbolique du cadre et les effets de son absence sur la construction subjective de l'adolescent.

## MEDIN\* :

## UNE DÉSORGANISATION

## PSYCHIQUE

*Lors d'une visite en détention, Medin accueille l'équipe par une étreinte prolongée, révélant un besoin de contact immédiat. Un décalage apparaît aussitôt : là où il manifeste habituellement de la joie à l'évocation de professionnel-les qu'il connaît, il ne réagit plus, comme si l'information ne parvenait plus à s'inscrire.*

*L'entretien révèle un flot de paroles continu, mêlant français et arabe, sans possibilité de mise à distance. Medin ne parvient pas à rester assis ; il se lève pour mimer les scènes qu'il décrit, revivant les situations plutôt que les narrants - signe clinique d'une reviviscence envahissante<sup>1</sup>. Ses propos sont traversés par un sentiment de persécution intense : moqueries, insultes, violences des codétenus, insécurité majeure. À plusieurs reprises, il affirme : « je suis un homme », tentative de réaffirmation identitaire face à un sentiment d'effondrement.*

*Des signes de manque (tabac, cannabis, traitement médicamenteux) s'ajoutent : sudation, perte de poids, troubles du sommeil. La pression familiale persistante autour de l'envoi d'argent vient surcharger encore une économie psychique déjà saturée. Medin se frappe la tête - auto-agression qui témoigne d'une douleur psychique ne trouvant plus d'autre voie d'expression.*

*En fin d'entretien, la remise d'un message écrit portant les prénoms de professionnel-les connus produit un effet notable : un apaisement relatif, un regain d'attention, une réactivation du lien.*

*Cette situation illustre un moment de désorganisation aiguë, dans lequel s'entremêlent détresse psychique, reviviscences, sentiment d'insécurité et fragilisation du lien. Elle met en évidence les limites de la contenance possible en détention et la nécessité d'un relais vers le soin psychiatrique, tout en soulignant l'importance du maintien d'un lien, même fragile, comme point d'appui dans la prise en charge (cf Accompagner malgré l'enfermement p. 40).*

1. Van der Kolk, B. (2014). *The Body Keeps the Score*. Viking. [Trad. fr. : *Le Corps n'oublie rien*. Albin Michel, 2018]. Van der Kolk décrit la reviviscence traumatique comme une réactivation sensorielle et corporelle, non comme une simple remémoration narrative.

\* les prénoms des jeunes ont été changés afin de préserver leur anonymat.

s'inscrire dans une réflexion sur la continuité relationnelle, sur la manière dont l'accompagnement se poursuivra après - et malgré - la contrainte<sup>1</sup>.

L'entourage de l'adolescent-e constitue également un facteur à intégrer. Il peut jouer un rôle de levier dans l'adhésion au soin, mais aussi représenter un frein, notamment lorsque la famille nourrit une méfiance à l'égard des institutions psychiatriques, ou interprète la souffrance dans un registre culturel ou religieux.

### **Pendant l'hospitalisation : entre contenance et limites institutionnelles**

L'hospitalisation constitue un moment singulier dans le parcours de l'individu. Elle peut offrir un espace contenant, un temps de mise à l'abri mais elle s'inscrit aussi dans un contexte institutionnel traversé par ses propres limites et contradictions<sup>2</sup>.

Les situations observées cette année révèlent des parcours fragmentés : passages par plusieurs structures avant stabilisation, oscillations entre psychiatrie et addictologie, difficultés de coordination entre dispositifs. La question du diagnostic reste souvent ouverte, notamment lorsque les manifestations cliniques articulent trauma, pathologie psychiatrique et conduites addictives. Cette indétermination peut générer des difficultés d'orientation et alimenter des logiques d'exclusion entre services.

La temporalité du soin institutionnel entre souvent en tension avec celle du sujet. Pour des jeunes dont les repères temporels ont été fragmentés par des ruptures répétées, l'hospitalisation peut être vécue comme une discontinuité supplémentaire plutôt que comme un espace de restauration. C'est pourquoi le maintien d'un lien avec les professionnel·les de l'association pendant cette période revêt une importance clinique particulière : il assure une continuité là où l'institution risque d'introduire une rupture de plus.

### **Après l'hospitalisation : incertitude, rétablissement et évolution des représentations**

À l'issue de l'hospitalisation, l'accompagnement se poursuit dans un contexte nécessairement marqué par l'incertitude. Celle-ci doit être acceptée par les professionnel·les comme par les jeunes eux-mêmes, comme une donnée inhérente au processus de rétablissement.

L'entrée dans le soin sous contrainte peut laisser des traces durables : méfiance persistante entraînant une distance à l'égard des professionnels. Certaines représentations de la psychiatrie, associées à l'enfermement ou à la perte de contrôle, peuvent constituer des obstacles à l'engagement dans le soin a posteriori. Travailler ces représentations, sans les nier ni les invalider, constitue un enjeu clinique après la fin de l'hospitalisation<sup>3</sup>.

Progressivement, des évolutions peuvent néanmoins être observées : une meilleure tolérance au cadre, une transformation des demandes et dans/de la relation. Ces mouvements

1. Hochmann, J. (2015). *Une histoire de l'empathie*. Odile Jacob. Hochmann rappelle que la relation empathique est la condition minimale d'un soin psychique, y compris dans des contextes de grande méfiance ou de déni.

2. Delion, P. (2004). *La pratique de la psychothérapie institutionnelle*. Érès. Delion souligne la nécessité d'une institution qui pense elle-même ses propres mouvements pour éviter de reproduire la pathologie qu'elle est censée soigner.

3. Herman, J. L. (1992/2015). *Trauma and Recovery*. Basic Books. [Trad. fr. : *Traumatisme et rétablissement*. Éditions Marchal, 2021]. Herman distingue trois phases du rétablissement : restauration de la sécurité, reconstruction du récit traumatique, reconnexion à la vie ordinaire

restent fragiles et non linéaires, et ils nécessitent un accompagnement ajusté, capable de tenir la durée sans exiger de progression linéaire.

Le rétablissement ne se réduit pas non plus à la disparition des symptômes. Il implique un travail de réappropriation de l'expérience, de restauration d'un sentiment de sécurité interne et de reconstruction progressive du lien à l'autre. Ce processus est long, ponctué d'avancées et de régressions, et il exige de la part des accompagnants une capacité à tenir une position stable et prévisible.

L'évolution des représentations de la santé psychique chez les jeunes constitue un levier essentiel pour favoriser l'engagement dans le soin. À cet égard, l'équipe de Hors la Rue joue un rôle spécifique : en ne se positionnant pas comme une institution psychiatrique, elle peut offrir un espace intermédiaire, propice à un travail de réélaboration de l'expérience de l'hospitalisation.

## Conclusion

Les situations d'hospitalisation sous contrainte rencontrées cette année ont mis en évidence une tension constitutive de l'accompagnement de ces jeunes : entre la nécessité de protection et le respect de leur subjectivité ; entre la contrainte et la clinique du lien. Ces situations révèlent aussi les limites d'un système psychiatrique éprouvé.

Ce qui se dégage de l'ensemble de ces situations, c'est la centralité du lien comme outil clinique : avant, pendant et après l'hospitalisation. Là où les cadres institutionnels s'épuisent ou se délitent, c'est souvent la relation - fragile, mise à l'épreuve, mais persistante - qui permet de maintenir le ou la jeune dans un espace d'humanisation. Tenir cette position dans des contextes de crise intense est exigeant pour les équipes et suppose une réflexion permanente sur les pratiques, les limites et les ressources disponibles.

La question posée au début de ce texte reste ouverte : peut-on protéger sans contraindre ? Peut-être pas toujours. Mais on peut, au moins, s'efforcer de faire de la contrainte non pas un aveu d'impuissance, mais un geste clinique pensé, expliqué, inscrit dans une continuité relationnelle.

## AKIM\* : UN DOUBLE EFFONDREMENT



*Akim, accompagné vers une hospitalisation à la veille de sa majorité, présente un parcours marqué par des ruptures successives au sein des dispositifs de protection de l'enfance. La dégradation s'est installée progressivement : crises, hurlements, insultes, menaces, dégradations matérielles au sein du lieu d'hébergement. Ces passages à l'acte traduisent une montée de tension difficile à contenir, où la parole a cédé la place à l'agir.<sup>1</sup>*

*L'escalade se conclut par des menaces envers le personnel avec un couteau, épisode qui marque une rupture définitive avec l'ASE. Privé de ce cadre contenant, Akim se tourne vers Hors la Rue, où il vient régulièrement déposer sa colère et ses angoisses. Les échanges sont d'une grande intensité émotionnelle, dans un climat où la parole peine à symboliser ce qui se joue. Des menaces physiques envers un professionnel conduisent l'équipe à mettre en place un protocole spécifique de sécurisation des temps d'accueil et un accompagnement programmé vers les urgences psychiatriques.*

*Cette situation illustre un double effondrement : celui du cadre institutionnel et celui du jeune lui-même, pris dans une dynamique où les passages à l'acte sont devenus le seul langage possible. L'orientation vers l'hospitalisation s'inscrit alors comme une tentative de réintroduire un cadre contenant là où tous les autres ont cédé - non comme une sanction, mais comme une ultime mesure de protection.*

1. Coutanceau, R., & Smith, J. (dir.) (2012). *Trauma et résilience. Victimes et auteurs*. Dunod. Les auteurs examinent les conditions qui permettent, malgré le trauma, un processus de récupération et d'élaboration.

# LE CENTRE D'ACCUEIL D'APPUI AUX MARAUDES

## À la recherche de l'équilibre entre l'individuel et le collectif



Le centre d'accueil de jour de Hors la Rue, transformé, en 2019, en centre d'accueil de jour et d'appui au maraude (CAJAM), est un outil d'accompagnement complémentaire au travail d'aller-vers qui permet de mobiliser les jeunes en tant qu'acteurs de leur parcours de protection. Espace intermédiaire entre la rue et les dispositifs de droit commun, il a longtemps été mobilisé en tant que lieu de vie collective où la socialisation est basée sur une appréhension commune du cadre de vie, des apprentissages, des partages d'expériences et des temps de convivialité. Le pari était que le lien de confiance émergeait à la fois de la relation psycho-éducative individuelle privilégiée tissée avec des adultes référents, mais aussi du « faire ensemble », dans des activités régulières inscrites dans un quotidien : les repas, les activités, les temps informels créent des occasions de se mélanger, de découvrir d'autres parcours et de sortir du fonctionnement « entre soi » et de confronter à l'altérité comme à l'interculturalité. Pour toutes et tous, le CAJAM peut constituer un point d'ancrage, un lieu où l'on peut exister autrement que dans la rue et se transformer.

Cette approche qui a longtemps fonctionné, a aussi été mise à mal à plusieurs reprises dans l'histoire de Hors la Rue, par l'accueil de groupes de jeunes qui arrivaient, avec leurs habitudes

de la rue, et toute la force d'un collectif déjà constitué. L'accueil de ces groupes de jeunes fragilisait notre fonctionnement et ne permettait plus que la rencontre avec l'altérité soit créatrice d'enrichissement et d'ouverture. Ainsi, notre centre de jour s'est progressivement transformé en lieu d'accueil individualisé, permettant surtout aux jeunes accompagnés de refaire l'expérience d'une relation à l'adulte, bienveillante, structurante et protectrice. Depuis 2019, les jeunes sont accueillis individuellement, le plus souvent sur rendez-vous et sur des espace-temps les plus séparés possibles. Depuis 2023, il n'y a plus d'accueil de groupe : les activités collectives sont principalement conçues en aller-vers.

La crise sanitaire du Covid-19 a favorisé le développement de cette approche qui s'est accompagnée, subrepticement, d'un mouvement de peurs cumulées. Il y a la peur du groupe et du potentiel de violence qu'il contient dans un contexte où les jeunes accompagnés n'ont jamais autant consommé de produits psychotropes provoquant des troubles du comportement majeurs et de nombreux passages à l'acte. Il y a aussi, en parallèle, la peur qu'un-e jeune accueilli-e puisse exercer une influence considérée comme néfaste sur un-e autre jeune, avec un effet de contagion qui viendrait aggraver leur situation à tous. Cette peur des identifications croisées et du risque d'entraînement qu'il contient est exacerbée pour les jeunes filles, perçues comme particulièrement vulnérables. Un temps, une permanence dédiée à l'accueil strict des jeunes filles a été pensé, afin de leur offrir un lieu sécurisant et contenant, c'est-à-dire où les rapports de domination liés au genre, dans lesquelles elles sont toutes inscrites, soient pour un temps mis de côté. Mais aujourd'hui, le simple fait que deux jeunes filles qui ne se connaissent pas puissent se croiser dans nos locaux soulève des réticences et est évité.

Derrière ce mouvement d'individualisation poussé à l'extrême, il semble y avoir une peur persistante que notre centre de jour participe aux dynamiques d'exploitation sexuelle dans lesquelles peuvent être prises les jeunes filles, et devienne, comme de nombreux foyers de l'ASE, un potentiel lieu de recrutement. D'emblée, une fantasmagorie créant de la méfiance est déployée quant à la nature des liens qu'elles peuvent tisser les unes avec les autres. De même, lorsque nous apprenons que deux jeunes filles accompagnées se connaissent, cette information nous crispe et suscite une sorte d'imaginaire du pire qui nous empêche même de questionner nos représentations. On peut émettre l'hypothèse que ce traitement différencié entre filles et garçons que nous accompagnons est lié au fait que les formes d'exploitation en lien avec la sexualité, comme le sexe transactionnel, nous mettent davantage mal à l'aise que la contrainte à la commission de délits. Pourtant, les garçons en situation d'errance et de précarité sont eux aussi concernés par des formes d'exploitation ou de travail sexuel, même si leur verbalisation est plutôt rare du fait d'un tabou persistant, et donc plus difficile à identifier.

Cette année, en dépit de l'efficacité sans conteste du travail d'individualisation renforcée expérimenté ces dernières années et, dans un contexte où nous repérons moins de groupes déjà formés en rue, l'équipe a été remuée par une envie, de plus en plus forte, de repenser à nouveau l'accueil collectif au CAJAM. Différents groupes de travail se sont ainsi constitués à cet effet ; ils se sont confrontés à deux questions centrales : provoquer la rencontre de jeunes en errance qui ne se connaissent pas peut-il inciter des jeunes à conjuguer leur errance ou faire naître des relations d'emprise ? Comment le collectif peut-il constituer un outil permettant d'accompagner un-e jeune accompagné-e dans sa globalité et sa singularité ?

Les rencontres qui se font entre les jeunes, sur le centre, sont forcément plus sécurisées que celles qui se font en rue au gré de leur errance. Le CAJAM offre aux adolescent-es malmené-es un espace d'où émerge, pour elles et eux, un sentiment de responsabilité, d'autonomie, et de valorisation. En favorisant les enjeux d'aide, de réciprocité et de partage, il réduit les réflexes de rivalités, de discriminations et de rejet. Le caractère intrinsèquement contenant de la situation groupale permet que chaque membre du groupe soit étayé et que l'articulation entre l'individuel et le collectif favorise un travail sur l'acceptation de soi, l'acceptation des différences et l'appréhension de nos communs. Nous espérons rouvrir notre CAJAM au collectif, progressivement, et savons que cela nécessitera un travail d'accordage permanent pour garantir la sécurité et le bien-être de chacun et chacune, jeunes comme professionnels.

## RECONNAISSANCE JUDICIAIRE DU STATUT DE VICTIME DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

# Des effets insuffisants sur la régularisation administrative en France

D'un point de vue externe, après des mois voire des années d'attente, le procès et la reconnaissance du statut de victime de TEH peut apparaître comme une finalité en soi. On peut imaginer le procès comme un point de bascule, un moment où la parole des victimes est entendue, où les faits sont reconnus – si ce n'est par les auteur·ices, alors par la société – et où une forme de réparation est faite. Néanmoins, pour les jeunes accompagnés par Hors la Rue, la réalité diffère.

Si ces jeunes ont coopéré, porté plainte, dévoilé une partie de leur réalité - et été officiellement reconnus victimes - ils et elles peinent à se concevoir comme tel·les. Le stigmatisme associé au terme de victime, mais aussi des formes d'emprise et l'impact de l'exploitation

perdurent : certains jeunes que nous avons accompagnés sont toujours rongés par la culpabilité et le conflit de loyauté une fois sortis de l'emprise, et peinent à désapprendre certains comportements durement inculqués comme la consommation de produits psychoactifs et le vol, et restent en mode « survie ». D'autres - la plupart des jeunes reconnus victimes dans le procès « Trocadéro » par exemple - ne sont même plus sur le territoire, la temporalité de la procédure et des démarches administratives étant bien trop longue comparée à celle de l'errance. Ils et elles n'ont donc pu bénéficier des réparations prévues. Le statut de victime, une fois la préparation et le procès passés, perd peu à peu de son sens pour ces jeunes.

À quand une évolution réglementaire permettant l'octroi d'un titre de séjour et d'une aide financière automatique pour les victimes de TEH, afin de garantir leur stabilisation et leur reconstruction ?

Pour celles et ceux qui restent, le procès ne marque pas la fin du parcours.

L'accès au séjour constitue l'un des leviers les plus importants pour permettre aux jeunes reconnus victimes de se projeter et de se reconstruire. Il représente également un facteur essentiel de prévention de la réexploitation et de la criminalité. Or, ce sont précisément les démarches de régularisation, nécessitant la mobilisation de tous les acteurs et actrices de l'accompagnement et des institutions pour entrevoir le jour, qui sont particulièrement longues et complexes.

Hors la Rue a continué d'accompagner cette année deux jeunes dans ces démarches administratives post-procès, et rencontré plusieurs obstacles (voir encart ci-contre). Ces accompagnements, demandant de passer par des contacts privilégiés, dépendant de mobilisations

exceptionnelles et de relais informels, mettent en évidence les sérieux manquements liés à la protection accordée aux victimes de TEH. Ils soulèvent notamment la question de l'accès réel aux droits pour les personnes les plus vulnérables, et la capacité des personnes peu ou pas accompagnées, à faire valoir leurs droits.

La lourde procédure après la reconnaissance judiciaire du statut de victime TEH pour être régularisé et accéder à leur indemnisation, maintient les victimes dans la précarité et l'incertitude, les exposant à des risques de réexploitation ou au recours à la délinquance pour subvenir à leurs besoins.

## LES PARCOURS DE YANIS\* ET ANDREA\*

*Yanis et Andrea sont tous deux ressortissants de pays qui ne sont pas couverts par les dispositions de l'article L425-3 du CESEDA en matière d'accès au séjour pour victimes reconnues de TEH. Le cas de Yanis, de nationalité algérienne, relève des accords franco-algériens de 1968 et donc de la discrétion du préfet. Andrea, étant de nationalité roumaine, en est lui aussi exclu, les dispositions ne s'appliquant qu'aux ressortissants de pays tiers. Lors d'une première tentative de régularisation, la préfecture avait d'ailleurs assuré qu'en tant que citoyen européen, il n'avait pas besoin de titre de séjour.*

*D'autre part, ces deux jeunes ont tous deux été victimes d'exploitation criminelle. La nature de cette forme d'exploitation en fait de « mauvaises victimes », perçues comme des « menaces à l'ordre public », motif de refus de titre de séjour que peut leur opposer la préfecture. Il leur a aussi été reproché d'avoir commis des délits après la période d'exploitation retenue par la justice : néanmoins, cette approche-là ne prend pas en compte la durabilité du préjudice corporel et psychologique subi, notamment les conséquences sur le long terme de l'emprise chimique et des violences. Ce sont des jeunes, comme Yanis, dont les problématiques d'addiction ne s'arrêtent pas d'un jour à l'autre avec la condamnation des auteurs. Elles restent un moyen de gérer des douleurs, et, faute de ressources, certains jeunes peuvent recourir aux mécanismes de survie en rue qu'ils ont appris, et auxquels ils ont aussi développé un certain rapport addictif, le vol par exemple pour se procurer leurs consommations. Pour d'autres, comme Andrea, le vol peut constituer un moyen de survie dans la précarité : il a été placé en CRA à la suite d'un vol à l'étalage pour se procurer à manger, n'ayant pas suffisamment de ressources.*

*Pour surmonter ces difficultés, une forte mobilisation institutionnelle a été nécessaire pour échanger directement avec les préfectures, et sensibiliser aux situations particulières de ces jeunes.*

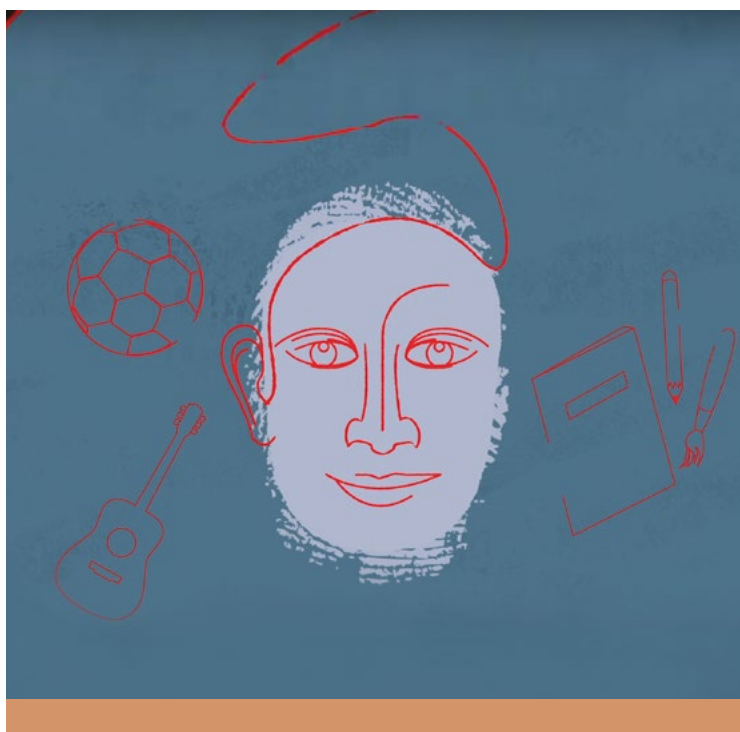
*Pour Yanis, ces démarches sont toujours en cours : après avoir reçu un récépissé de 6 mois, une carte de résident d'un an (bien loin de la carte de résident de 10 ans prévue pour les victimes reconnues de TEH...) et un nouveau récépissé de 6 mois, il a été convoqué en commission des titres de séjour dans le cadre d'une procédure de refus du renouvellement de son titre de séjour. Il n'a à ce jour pas été régularisé, et n'a perçu qu'un quart de l'indemnisation qui lui est due, alors qu'il a été reconnu victime dans l'un des procès les plus emblématiques et cités de TEH en France.*

*Pour Andrea, après la forte implication nécessaire pour sa libération du CRA, il a fallu être mis en lien directement avec la préfecture, afin de présenter la particularité de sa situation. On nous a conseillé de faire une demande de titre de séjour pour citoyen européen, bien que n'ayant aucun des documents requis, et de joindre à part les pièces relatives à son statut de victime de TEH. Plus d'un an et demi après la condamnation de l'un de ses exploiters, Andrea a enfin reçu une carte de résident citoyen européen de 10 ans, lui permettant d'ouvrir ses droits, de s'inscrire à la mission locale, d'être soigné et de véritablement se projeter en France. Sans grande surprise, la stabilisation de sa situation administrative et l'ouverture effective de ses droits ont coïncidé avec l'arrêt de ses activités délictuelles, illustrant l'impact déterminant d'une protection effective et d'un accompagnement durable et adapté sur les trajectoires de sortie d'exploitation.*



## PARTIE 3

# Compte-rendu d'activité



## 2025 EN CHIFFRES

# Une augmentation constante du nombre de jeunes accompagnés

Dans la continuité des années précédentes, nos deux équipes pluridisciplinaires se sont impliquées dans des actions de repérage à Paris et en Seine-Saint-Denis. À la fin de l'année 2024, l'équipe avait constaté une désertification de certains lieux d'errance. En effet, notre public cible, à la fois visible et invisible, a désormais une présence en rue plus furtive qu'ancrée sur des espaces identifiés. La mobilité des jeunes est accrue sur les territoires et la rue n'est

plus le lieu repère, ni le lieu ressource, les rencontres et les échanges se faisant désormais majoritairement sur les réseaux sociaux, ce qui rend le repérage autant que l'inscription dans un suivi compliqués. Nous avons donc initié un diagnostic-territoires qui a permis l'identification de deux nouveaux sites d'intervention pérenne : Saint-Denis (un bidonville et un quartier du centre-ville) et le quartier de Montmartre. Cet investissement sur un bidonville et sur un lieu de mendicité nous a permis de renforcer notre travail auprès des jeunes filles vulnérables, public particulièrement difficile à approcher.

Les jeunes repérés, qu'elles ou ils soient MNA primo-arrivants ou en errance intra-européenne prolongée, arrivés dans le cadre d'une migration familiale et évoluant dans un contexte de précarité extrême, et/ou en fugue de leur domicile ou de leur lieu de protection sont toutes et tous dans une situation danger, subissent des violences au long cours et sont à risque majeur d'exploitation quand ils et elles ne sont pas déjà exploités.

Ils et elles sont également pour la plupart bien ancrés, depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, dans un parcours d'errance et partagent un passé jonché de violences intrafamiliales avec des faits de négligence, de maltraitements et, souvent, de violences sexuelles. Leur état physique et psychique est particulièrement dégradé du fait de leurs conditions de vie, du contexte d'errance et des violences subies et la grande majorité sont poly-consommateurs de substances psychoactives au quotidien (alcool, cocaïne, ecstasy, cannabis, protoxyde d'azote, prégabaline, clonazépam).

Les jeunes qui présentent une forme de handicap/déficience cognitive liée à un trouble du neurodéveloppement ainsi que des troubles psychiques et cognitifs associés à un syndrome post-traumatique sont également de plus en plus nombreux et nombreuses. Ces troubles participent de la mise en place d'un système défensif basé sur le déni, l'agir violent et le cli-

## CONTACTS ET SUIVIS

**159** nouveaux contacts

**303** jeunes accompagnés

## CARACTÉRISTIQUES

**43 %** sont des jeunes filles

**33 %** sont de nationalité roumaine

**40 %** sont originaires des pays du Maghreb

**17 ans** de moyenne d'âge

**40 %** ont entre 18 et 21 ans

vage qui empêchent les jeunes de reconnaître leur propre souffrance. La honte et la culpabilité ressenties participent également à une banalisation des violences subies. Ainsi, en dépit de parcours individuels très différenciés, les jeunes accompagnés partagent un commun de désaffiliation. Ils et elles ne se saisissent durablement d'aucune structure de droit commun et ont une défiance très marquée envers les institutions qui sont censées les protéger de fait de ruptures de prises en charge, de défaillances voire de violences institutionnelles qui ont accéléré le processus de précarisation et participé des mises en danger.

Ces situations complexes sont situées aux carrefours des problématiques sociales, sanitaires et judiciaires, elles mettent durement à l'épreuve les professionnel·les qui tentent d'accompagner ces adolescent·es au passé traumatique et carenciel, sans demande manifeste et en conflit avec le monde. Devant ces constats, l'équipe de Hors la Rue, mobilisant toujours plus les leviers du soin et du lien, s'engage dans des parcours d'accompagnement psycho-éducatifs de longue haleine où la temporalité et les ambivalences des jeunes sont accueillies sur la durée, tant que les vulnérabilités persistent. Aussi, le nombre de jeunes accompagnés pendant plusieurs années est en constante augmentation, de même que le nombre de jeunes majeurs très vulnérables.

### ACTIONS D'ALLER-VERS ET DE LAISSER-VENIR

**1135** tournées de repérage et /ou de suivi dont **1058** à Paris et **77** en Seine-Saint-Denis

**877** entretiens individualisés (en rue, au café, au CAJAM)

**305** accompagnements individualisés vers des structure de protection, d'hébergement de soins et /ou en lien avec le parcours pénal et administratif

**87** espaces d'écoute et de parole et/ ou d'entretiens de soutien psychologique

**102** séances d'art-thérapie  
dont **61** individualisées et **41** collectives

### SIGNALEMENTS/DÉCISIONS RELATIVES A LA PROTECTION

**30** signalements « *enfants en danger* » dont **2** avec présomption de TEH

**15** jeunes majeurs vulnérables accompagnés dans un parcours d'accès à l'hébergement d'urgence (SIAO/ coordination du 115, foyers dédiés à la sécurisation de victimes de violence)

**2** éloignements de jeunes majeurs victimes de TEH (via dispositifs SIAO et Ac.Sé)

**1** signalement territoire Gare du Nord pour les jeunes femmes victimes de violences sexuelles

# ACCOMPAGNEMENT À LA MATERNITÉ

## Mailler le devenir mère

**Lola\* est une jeune fille que nous avons rencontrée en 2020 à Gare du Nord. Elle était alors dans une logique d'errance, et exposée à diverses formes d'exploitation et de mises en danger<sup>1</sup>.**

**En mars 2025, Lola a 20 ans, elle nous annonce au téléphone être enceinte. Ce n'est pas la première fois qu'elle évoque auprès de nous une éventuelle grossesse. Cela est omniprésent dans son discours tant une seconde grossesse viendrait dans ses représentations réparer le placement de son premier enfant qu'elle ne voit plus.**

Cette grossesse est très rapidement confirmée et Lola exprime son souhait d'en faire le suivi à Strasbourg. Dans cette décision, nous ne voyons pas tant un choix qu'un maintien dans des conduites d'errance avec les mises en danger et violences qui en découlent. À sa demande, nous sommes contactées par une travailleuse sociale d'une maternité de Strasbourg afin d'expliquer sa situation et son parcours depuis qu'elle est mineure. Ce rôle de transmission que nous confère Lola est fréquent et atteste de son impossibilité à verbaliser les violences subies et d'un manque d'espace mental pour élaborer sur son propre parcours.

De retour à Paris, elle nous fait part des violences subies à Strasbourg, de la séquestration dont elle a été victime et de la peur qu'elle éprouve vis-à-vis du père présumé de l'enfant. Il est extrêmement rare que Lola nous signale des violences déjà passées, de surcroît hors du contexte d'urgence dans lequel elles viennent de se produire. Elle nous exprime également pour la première fois son souhait d'accéder à un foyer mère-enfant.

Après un nouvel épisode de violences et un passage aux urgences d'un hôpital parisien, elle rencontre les professionnelles de la maternité où s'enclenche un suivi grossesse auquel elle adhère. Nous l'accompagnons lors du premier rendez-vous au sein du service social. Elle y évoque le placement de son premier enfant ainsi que sa défiance vis-à-vis des services sociaux et préfère alors nier ses conditions de vie actuelles. Elle évoque très ouvertement le suicide si un nouveau placement se produit mais réitère sa volonté d'intégrer un foyer mère-enfant.

Les rendez-vous s'enchaînent à la maternité, notamment auprès d'une sage-femme de l'Équipe de Liaison et de Soins en Addictologie. Elle les honore presque tous et nous sommes présentes chaque fois. Assez vite, nous comprenons que notre présence sert à recevoir sa colère et à éviter que celle-ci ne s'exprime à l'encontre de l'équipe hospitalière, qui s'adapte au profil de la jeune. Les soignant-es lui proposent notamment des échographies supplémentaires qui l'apaisent et lui font plaisir.

Ces moments n'atténuent pas notre inquiétude quant à l'issue de cette grossesse. Nous nous questionnons sur notre place dans ce suivi : peut-on être transparent avec Lola sur les

---

1. Cf. *L'histoire de Lola : s'ancrer dans l'errance, entre fuite et arrimage...* p. 42 du Rapport d'activités 2024

risques de placement qui pèsent, au risque de l'éloigner de son suivi et des soins ? Est-ce notre place de s'en ouvrir à elle et ce, malgré l'antériorité de notre lien avec elle ?

Au fur et à mesure, la confiance grandit envers l'équipe hospitalière, Lola s'ouvre désormais sur ses consommations de produits stupéfiants et questionne davantage. La grossesse fait également levier dans son accompagnement, Lola devient actrice de ses démarches et s'autonomise, notamment en effectuant seule les formalités de renouvellement de sa carte d'identité.

Au début de l'été, une synthèse réunissant plus d'une dizaine de professionnel·les accompagnant Lola est organisée. Est alors pensé collectivement un plan de prise en charge pour la fin de la grossesse : une première hospitalisation pour la stabiliser, une seconde avec une prise en charge addictologique afin de travailler l'intégration d'une unité mère-enfant en amont de l'accouchement. Après de nouveaux allers-retours entre Paris et d'autres villes, Lola accepte le projet et la première hospitalisation, ce cadre reste malgré tout difficile à tenir. Elle fugue une première fois et ne reviendra pas lors de la seconde. Elle nous informe au téléphone avoir décidé de faire la fin de son suivi dans sa ville d'origine et au sein de la maternité où elle avait accouché de son premier enfant.

Ce départ suscite l'inquiétude de toutes les professionnelles investies. Leur appréhension de la situation se compose d'un véritable regard porté sur Lola et non pas seulement sur sa grossesse. Le projet élaboré lors de la première synthèse s'est construit autour de la personne de Lola, ce qui a pu lui permettre de faire son propre choix en retournant dans sa ville d'origine.

Une nouvelle synthèse est organisée avec les deux maternités et Hors la Rue. Le placement de ce deuxième enfant est évoqué en miroir de celui du premier. Son choix de retourner au sein de cette maternité nous questionne, est-elle dans une logique de réparation ou de répétition ?

Lola accouche début novembre, après une semaine à la maternité, les équipes médicales soutiennent un maintien du lien mère-fils, et après quelques jours chez sa sœur, elle intègre un foyer mère-enfant. Malgré des difficultés et des éléments extérieurs pouvant venir perturber son quotidien, Lola s'accroche, tisse des liens de confiance avec les professionnel·les autour d'elle, sans que Hors la Rue n'interfère, et se projette avec son fils.



**Accompagner des jeunes mères nous confronte à des questions complexes où s'entrechoquent intérêt de la jeune et intérêt de son enfant. Être enceinte est une expérience qui marque le quotidien de jeunes filles comme Lola. Il demeure impossible de la considérer comme nécessairement positive ou nécessairement dangereuse, notamment compte tenu des risques de placement des bébés. Comme tout ce que traversent les jeunes accompagnés, mais avec une complexité supplémentaire et spécifique, cette expérience de la maternité en cours ou à venir nous invite plus que jamais à travailler avec ces jeunes filles leur subjectivité, à penser à elles, même en se projetant dans la responsabilité vis à vis de leur enfant.**

## ART-THÉRAPIE &amp; FLE

## Une bulle d'expression

La tournée auprès du public dit des « pétitionneuses » a débuté en mars 2025 et s'est poursuivie de manière hebdomadaire toute l'année, sur les marches de Montmartre. Par le passé, l'équipe de Hors la Rue a déjà accompagné ces jeunes filles. En 2025, l'accroche a été repensée en croisant les regards d'une art-thérapeute, d'une médiatrice en santé, et d'une professeure de FLE en complément de la dimension éducative de l'accompagnement.



Malgré l'effervescence de Montmartre, nous parvenons peu à peu à trouver une place parmi elles. Le groupe, composé de jeunes filles et de femmes âgées entre 13 et 40 ans, vit en habitat précaire. Réunies dans les escaliers, un espace exigu qui mène au Sacré-Cœur, elles sont prises dans un étau de violences : antitsiganisme, agents des parcs et jardins agressifs, la police et ses interventions musclées, ainsi que les insultes de touristes. Dans ce contexte, nous ressentons la nécessité de proposer aux jeunes filles un moment de répit loin de leur quotidien difficile.

La régularité de nos tournées permet d'instaurer un lien de confiance avec elles. Ce rythme a permis de déplacer nos interventions ailleurs que sur le lieu d'activité en leur proposant de s'asseoir sur un banc au soleil ou dans un café. Grâce au média de la BD proposé par l'art-thérapeute, les jeunes filles se livrent un peu plus sur leur quotidien. C'est un moment de pause où la créativité et le dialogue sont encouragés. Une bulle de calme dans leur journée intense où l'on parle de sujets de leur âge : préoccupations amoureuses, amitiés, envies et esthétiques. Les ateliers BD et FLE se révèlent complémentaires : le FLE donnant voix aux vignettes, et la BD offrant un terrain d'expression plus libre.

## LA FIERTÉ DE LILI\*

*Lili est une jeune fille timide, très effacée dans le groupe. Sa famille est en Roumanie. Elle a été mariée très jeune et aujourd'hui âgée de 19 ans, elle est mère de deux enfants. Jamais scolarisée, sans aucune notion de l'alphabet, elle prend peu à peu du plaisir à dessiner et à écrire malgré le regard moqueur des autres jeunes filles. Fièrement, elle arrive à écrire son vrai prénom. Les ateliers BD et FLE l'aident à prendre soin d'elle. Lili sollicite des rendez-vous dentaires. Lors de moments partagés au café, elle nous dit prendre conscience de l'importance de l'école et parle de plus en plus souvent de son projet de scolariser ses enfants.*

## Vignette clinique

Dans ces deux cadres, nous nous attachons à renforcer l'estime de soi, à valoriser leurs compétences et à encourager leur pouvoir d'agir. Il s'agit aussi de faire naître le désir d'autres perspectives : l'école, la formation, la santé... des horizons encore fragiles, mais évoqués.

Aujourd'hui, nous souhaitons continuer à accompagner et rendre visibles ces jeunes filles qui, bien qu'exposées à de multiples violences, nous ont accordé leur confiance et continuent de nous accueillir sur les marches de Montmartre.

## MARAUDES À VIDE

# La transformation du travail de rue

**Nos équipes de maraudes ont toujours été confrontées à la réalité du terrain selon laquelle, du fait de contingences de temps et d'espaces différenciées, notre public nous échappe et ne se trouve pas/plus là où nous pensions le trouver. Cela est d'autant plus vrai que les jeunes que nous accompagnons évoluent dans des logiques de migration et d'errance où la mobilité et le mouvement permanent sont parfois érigés en principe de vie (cf. *Accompagner les mobilités* p. 20).**

Cependant, avec les années, la maraude dite « à vide », qui n'engendre aucune rencontre du public cible est devenue une réalité de plus en plus prégnante. La crise sanitaire Covid-19, la mise en place de politiques de lutte contre la mendicité, le renforcement du contrôle aux frontières des pays européens ont entraîné une baisse majeure de l'arrivée de MNA sur le territoire français à partir de 2024, ainsi qu'une modification de l'inscription territoriale des jeunes en situation de rue, dont la mobilité et l'invisibilisation se sont accrues.

Ainsi, en 2025, plus de 30 % des maraudes ont été « à vide ». Pour nos équipes de rue, cela se traduit par des heures de marche à arpenter des territoires en se questionnant à la fois sur les raisons de l'absence des jeunes et le sens de notre présence. Les professionnel·les confrontés, selon les périodes et les territoires, plusieurs heures, jours, mois durant à l'absence et au vide, se trouvent démuni·es et soumis·es, elles et eux aussi, à une forme d'errance.

Le vide de la maraude est d'autant plus désarçonnant qu'il a son pendant : le trop-plein d'activités, lié à la rencontre simultanée de plusieurs jeunes aux profils et besoins variés, si bien que l'équipe peut également être prise dans le tourbillon des urgences. En somme, la maraude débordante où les professionnel·les sont sursollicité·es éprouve tout autant que la maraude à vide, l'existence et l'alternance des deux pouvant produire de la confusion, de la frustration, du questionnement et de l'épuisement.

Pour autant, les équipes ont pu aussi réaliser à quel point le vide est significatif et qu'en comprendre les raisons nous a même permis de repousser les limites de l'action. En effet, de cette confrontation avec le vide est née l'envie de nous renouveler et de nous adapter à ces évolutions en élargissant les profils des publics repérés et en réévaluant systématiquement nos modalités de maraude (lieux, horaires, territoires, objectifs) afin de potentialiser les chances de rencontres. Ces dernières années, l'équipe a ainsi de plus en plus investi les interventions directes en bidonville et a pu approcher un nouveau profil de jeunes en danger : les jeunes filles en situation d'exploitation domestique. En parallèle, l'équipe a trouvé l'espace pour renforcer la dimension individuelle des accompagnements, a développé une approche psychosociale basée sur la continuité du lien et a consolidé sa présence sur les réseaux sociaux. Ainsi, élaborer en équipe autour du vide, nous a permis de vivre notre présence sur le terrain comme un temps de questionnements, d'observations, d'échanges, mais aussi de prendre du recul pour penser et accepter les va-et-vient comme les aléas de la rue.

## HORS LA RUE DERRIÈRE LES MURS

# Accompagner malgré l'enfermement

**Pour de nombreux jeunes accompagnés<sup>1</sup> par Hors la Rue, mineurs comme jeunes majeurs, la détention s'inscrit dans des parcours déjà marqués par de nombreuses ruptures et peut alors venir renforcer l'isolement et la vulnérabilité des jeunes. À Hors la Rue, nous cherchons toutefois à envisager cette période autrement, comme l'occasion de maintenir et réaffirmer le lien avec le jeune.**

Bien que notre intervention soit parfois assignée à un contexte de rue, les visites en détention s'inscrivent pleinement dans la continuité de notre accompagnement, toujours dans l'intérêt du jeune et en complémentarité avec les acteurs institutionnels.

Les conditions carcérales sont un premier élément pour comprendre la volonté de Hors la Rue de poursuivre l'accompagnement en détention. En effet, le manque de ressources, l'isolement, l'ennui, l'accès limité au soin, à la formation, peuvent fortement dégrader l'état psychique et physique des jeunes. Lorsqu'un jeune suivi est incarcéré, nous nous mettons donc rapidement en lien avec la PJJ, l'administration pénitentiaire, ou le juge afin d'obtenir des permis de visite. Cette démarche se heurte à de nombreux obstacles : les services se renvoient fréquemment la responsabilité des demandes entraînant des délais de plusieurs mois, voire l'absence totale de réponse.

Ces visites ont tout d'abord une fonction de soutien et de présence auprès de jeunes souvent très isolés en France. En dehors de leur avocat·e et, lorsqu'ils en ont, et de leur éducateur·rice référent·e, beaucoup ne reçoivent aucune visite. Il est important de leur montrer que des adultes bienveillants, qui peuvent constituer des repères, continuent de se soucier d'eux.

Les temps de visite prennent diverses formes : échanges sur leur vécu, jeux, dessins, écriture... Ils permettent notamment de tisser un lien différencié avec les jeunes. En effet, la plupart ont été rencontrés et suivis en rue, souvent au sein d'un groupe, et la détention peut devenir un moment d'individualisation de l'accompagnement, loin des pairs, de la rue, et des potentielles pressions.

Elles permettent aussi d'évaluer l'état physique et psychique des jeunes et d'œuvrer vers une continuité des soins entre l'intérieur et l'extérieur de la prison. Ce point de vigilance concerne en particulier la santé mentale, ainsi que la question du sevrage brutal lié à des consommations importantes de produits stupéfiants. Cela a souvent lieu lors de l'incarcération de MNA en errance aggravée, dont les problématiques addictologiques ne sont peu ou pas prises en compte, et dont nous constatons l'impact direct : nous sommes régulièrement amenés à alerter sur l'état de santé très dégradé des jeunes, sollicitant une mobilisation

1. Les jeunes dont il est question dans cet article ont tous été des garçons durant l'année 2025. L'écriture inclusive ne sera donc pas utilisée pour les désigner. Néanmoins, Hors la Rue a déjà mis en place ce type d'accompagnement auprès de jeunes filles par le passé et elles peuvent tout autant être concernées par ces problématiques

des équipes médicales et psychiatriques en détention et une mise en lien avec le personnel de santé extérieur, qui suivait le jeune avant son incarcération.

Il arrive aussi que les jeunes nous adressent des demandes matérielles ou sur leurs occupations en détention. Dans ces cas-là, nous les soutenons dans la rédaction de lettres à adresser à leurs éducateur·rices ou leur CPIP, afin de favoriser leur accès aux droits.

Enfin, les échanges avec le jeune participent aussi à la préparation de la sortie de détention. En lien avec les partenaires éducatifs et judiciaires, nous travaillons à l'élaboration d'un projet adapté à ses besoins, et à la recherche de structures axées sur le soin et la protection.

## ISMAÏL\* : UN DÉFAUT DE SOINS ACCABLANT

### Vignette clinique

*Ismail, 16 ans, est accompagné par Hors la Rue depuis 2024. L'association l'a signalé plusieurs fois, ayant recueilli un faisceau d'indicateurs laissant présumer qu'il était victime d'exploitation criminelle via une emprise chimique, et soulignant sa grande vulnérabilité psychique. Il est effectivement visé comme victime de TEH dans une affaire pour des faits ayant eu lieu en Île-de-France, notamment à Paris.*

*En avril 2025, il est incarcéré en Île-de-France pour une peine longue, et Hors la Rue met en place des visites auprès de lui. Étant gros consommateur de stupéfiants, le sevrage à son arrivée est très brutal et son éducateur au STEMO MNA Paris est très préoccupé de son état psychique. Malgré maintes demandes, nous n'obtenons pas de permis de visite pour aller le voir. En été 2025, il est transféré dans le nord de la France. Selon son éducateur, les MNA sont les premiers à être transférés loin faute de place, car ils ne reçoivent aucune visite.*

*Nous recevons rapidement un permis de visite dans ce nouveau centre pénitentiaire. Appréhendant beaucoup l'état dans lequel nous allons trouver Ismail, son éducateur sur place nous rassure. Mais nous ressortons très préoccupés de l'entrevue avec Ismail : il nous a paru tantôt délirant, tantôt absent, et en grande souffrance, contrairement aux observations de son éducateur. Nous demandons si le jeune a pu avoir un suivi psychologique ou médical : il nous répond que non, faute de psychologue arabophone ou hispanophone. Ismail a vu un médecin une fois, qui lui a diagnostiqué une potentielle pathologie physique, sans suivi derrière.*

*À chacune de nos visites en 2025, nous partageons nos inquiétudes et insistons, auprès de son éducateur en prison et de la PJJ, sur l'importance pour Ismail d'un accès aux soins, notamment psychologiques et addictologiques, en vain.*

*Par ailleurs, nous préconisons rapidement la préparation d'un projet de sortie en lien avec Koutcha et le réseau Satouk<sup>1</sup> afin de trouver une structure éloignée, adaptée sur les volets du soin et de la protection dans le cadre de la TEH. Cette démarche n'a malheureusement pas abouti et Ismail est placé en Île-de-France. N'ayant aucunement été suivi sur le plan psychologique et addictologique durant son incarcération, il a immédiatement recours à la consommation de produits stupéfiants et est déferré et réincarcéré, une semaine après sa sortie de détention.*

*La situation d'Ismail, qui n'est pas un cas isolé, illustre la défaillance de l'administration pénitentiaire concernant les besoins en psychologie, psychiatrie, addictologie, et en matière de protection, alors qu'il s'agit de jeunes particulièrement vulnérables. Elle montre aussi que l'isolement de ces jeunes et l'absence de visites, notamment concernant les MNA, peuvent invisibiliser leur souffrance et la dégradation de leur état. Les visites en détention sont alors un espace essentiel de soutien, mais aussi de vigilance et d'alerte autour de leur état global.*

*Ces périodes en détention pourraient pourtant représenter une opportunité pour travailler les questions du soin, du sevrage, de la santé mentale, ou encore la mise à distance de l'emprise des réseaux d'exploitation. Or, nous avons trop souvent le sentiment que ces jeunes y sont oubliés, loin des regards. À leur sortie, faute d'accompagnement adapté et de travail de fond engagé, c'est comme si le temps reprenait là où il s'était arrêté à leur incarcération, voire pire.*

1. L'association Koutcha, qui dispose de 6 places au sein d'un hébergement sécurisant et sécurisé pour les mineur·es victimes de TEH, a développé un réseau de structures pour les mineur·es sur l'ensemble du territoire français, permettant de mobiliser pour des placements nécessitant un accompagnement renforcé, grâce notamment à des sensibilisations et à un appui sur les situations complexes.

## CRÉATION D'UN DISPOSITIF SINGULIER

# Un atelier marionnettes auprès d'enfants vivant en bidonville

En mars 2025, à la suite d'un signalement, nous nous sommes rendues à proximité d'un bidonville à Saint-Denis. Nous y avons rencontré une dizaine d'enfants et adolescent-es en demande d'activité. Un temps de présentation autour du dessin a été proposé sur un bout de pelouse en face du bidonville.



Dès lors, une nouvelle tournée hebdomadaire est instaurée : sur la pelouse puis dans notre van aménagé. L'équipe a mis en place de rituels contenant : météo du jour, temps de création, présentation des productions, rangement, au revoir. La présence régulière de six enfants de 7 à 12 ans, déscolarisés, nous amène à penser un projet thérapeutique autour de la marionnette. Cela nécessite la création d'un nouveau dispositif : la présence fixe d'une éducatrice, d'une psychologue et de l'art-thérapeute, ainsi que la mise en place de temps d'analyse. Nous établissons alors des objectifs individuels et groupaux afin de permettre à chacun de trouver sa place, d'éprouver une continuité, d'explorer son imaginaire et d'être reconnu comme sujet capable de créer.

Une première période est dédiée à la création des marionnettes. Les enfants s'attellent à explorer les matières (polystyrène, bâton de bois, patarev, tissu) pour donner forme à des

personnages qui évolueront au fil des semaines au gré de leur préoccupations. Ainsi, une fillette se transforme en femme enceinte, une autre s'agrémente d'une poitrine et d'une robe de mariée. À la fin de chaque temps de création s'ensuit une présentation de ce qui a été réalisé. Chacun-e peut montrer sa marionnette, en dire quelques mots. Il s'agit de parvenir à exposer quelque chose de personnel devant un groupe attentif, parfois accueillant, d'autre fois plus critique. Ce moment peut être angoissant : une fillette a mis quatre mois avant de s'autoriser à montrer sa marionnette, qui jusque-là ne la satisfaisait pas.

Au fil du temps, les marionnettes s'animent et leur identité se précise. Nous installons un castelet (petit théâtre) dans le van et proposons à chacun d'improviser des petites scènes. Les enfants peuvent jouer seuls, à plusieurs ou avec nous. L'ensemble des marionnettes est à leur disposition afin d'ouvrir la possibilité de varier les supports d'identifications.

Annonce de grossesse d'une femme à son époux, visite chez le médecin, réveil d'un père dans la nuit inquiet pour son hébergement, sermon d'une grande sœur à sa cadette pour qu'elle l'accompagne faire la manche, disputes conjugales etc., sont autant d'histoires qui peuvent se raconter avec l'aide des marionnettes. Peu à peu, une continuité d'une scène à l'autre émerge, impliquant parfois le groupe au complet dans une même histoire. L'espace du jeu permet aux enfants de partager et de transformer des contenus psychiques angoissants et difficilement exprimables par une parole directe, tels qu'un mariage forcé ou un viol. Dans ces moments, il nous a été possible d'intervenir d'abord dans le jeu avec nos marionnettes : arrivée d'une voisine bienveillante, d'un médecin, d'une policière, etc. Un second temps de reprise a permis de poser des mots sur les émotions suscitées par ces événements graves.

Par ailleurs, deux sensibilisations ont été présentées sous forme de petits spectacles : une première sur les dangers de la puff et une seconde sur les droits des enfants.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, au vu de la résorption prochaine du bidonville, nous avons organisé la clôture de l'atelier, un an après son lancement. Photos, petits mots, dessins, gâteaux : les au revoir ont été soignés. Quant au destin des marionnettes, tous les enfants ont choisi de nous les confier afin qu'elles soient exposées ensemble au CAJAM.



## DES MARAUDES INTERDISCIPLINAIRES À GARE DU NORD

# À la croisée de l'éducatif et du médical

**En novembre 2024, l'équipe de maraudes dédiée aux jeunes filles accueille, via le partenariat avec Addictions France, l'addictologue Éric Hispard et, en tant que bénévole, Raphaël Walczack, sage-femme à la maison des Femmes de Saint-Denis.**

Avec cette nouvelle présence, il y a la volonté d'amener les soignants en rue, directement à la rencontre des jeunes filles. Eux-mêmes le reconnaissent : ils ne les voient que lorsqu'elles viennent aux urgences où elles débarquent souvent de manière explosive, ce qui n'est pas sans alimenter la stigmatisation dont elles font déjà l'objet. Dans ces conditions, l'alliance thérapeutique est quasiment impossible et il est rare qu'un suivi soit amorcé à l'issue de ces passages aux urgences.

La pertinence de leur venue était évidente tant les jeunes filles sont concernées par des problématiques en lien avec l'addictologie et la santé sexuelle et reproductive. Nous nous questionnions toutefois quant à l'impact sur notre lien avec les jeunes. Nous craignons, par exemple, que leur appartenance au genre masculin fasse frein à la capacité des jeunes filles à s'ouvrir à eux, et à nous par la même occasion, notamment sur la question des violences sexuelles qui jalonnent leur parcours.

Le temps d'écoute et d'échanges avec une équipe interdisciplinaire, proposé de manière informelle aux jeunes filles, renforce l'alliance thérapeutique et atténue la conflictualité dans la relation éducative.

Assez vite nos craintes ont été levées. S'il arrive parfois que les jeunes soient gênées par leur présence, elles savent nous le verbaliser et cela peut être discuté. Certaines sont plutôt intriguées par la présence d'un médecin en dehors de son cabinet, et par le fait qu'un homme puisse être sage-femme. Elles leur posent des questions et les réponses font parfois écho à leurs propres expériences avec des soignants. Par ailleurs, les jeunes ont continué d'identifier nos rôles d'éducatrices Hors la Rue, et aussi bien Raphaël qu'Éric savent se mettre en retrait et respecter la relation que nous avons avec elles.

Notre inquiétude résidait également dans le nombre de personnes effectuant la maraude. Quatre, cela aurait pu inhiber la parole des jeunes filles qui allaient se retrouver face à nous. Nous aurions pu faire le choix de nous scinder en deux groupes, mais nous ne l'avons pas fait, et les choses ont dès le départ très bien fonctionné à quatre. Les conditions de l'échange au café sont souples et notre attention se porte sur l'ensemble des personnes présentes sans que tous les yeux ne soient rivés sur la jeune. Ce qui nous éloigne formellement d'un entretien éducatif participe à décharger l'impact de se retrouver seule face à quatre professionnels. Notre nombre apporte également de la contenance aux jeunes filles qui sont parfois très logorrhéiques. La parole circule avec de l'écoute réciproque et une forme de renarcissi-

sation opère pour elles dans le fait de prendre place dans ce groupe et elles découvrent un rapport à l'altérité qui se joue en dehors de la conflictualité. Avec du recul, nous constatons d'ailleurs que cette conflictualité est bien moins présente dans notre relation éducative avec les jeunes qu'elle ne l'est lorsque nous ne sommes qu'une ou deux. Suivant cette même logique, le groupe que nous constituons permet aussi de désamorcer les effets de transfert et de contre-transfert qui s'installent parfois dans la relation éducative et qui peuvent être parfois très éreintants pour les professionnelles impliquées.



La Maison des Femmes de Saint-Denis

Enfin ces partenariats facilitent les rendez-vous auprès de leurs structures respectives, le CSAPA CAP14 et la Maison des Femmes de Saint-Denis. D'une part, les jeunes qui les connaissent déjà via les maraudes sont moins réticentes à se mobiliser pour des rendez-vous. D'autre part, Éric et Raphaël s'organisent sur leur temps de travail pour les accueillir de façon flexible et quasi immédiate. Outre la saturation des dispositifs de soin, ces deux dimensions sont cruciales au vu de la fragilité des demandes des jeunes filles qui, en raison de cela, nécessitent souvent des réponses rapides. Quand bien même elles n'honorent pas leur rendez-vous, elles savent qu'elles peuvent y retourner sans que ne soit formulé à leur rencontre un discours culpabilisant qu'elles ont déjà trop l'habitude d'entendre.

## PLAIDOYER

# Promouvoir notre approche et partager des bonnes pratiques

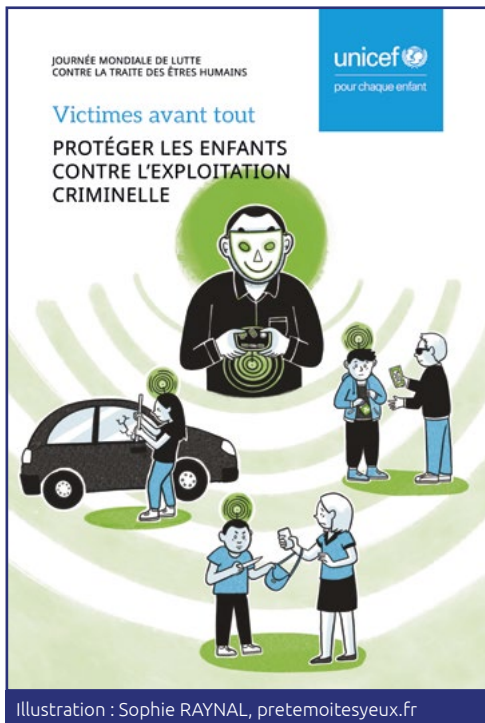
**L'instabilité gouvernementale et parlementaire n'est malheureusement pas propice à la conduite d'actions de plaidoyer ou de lobbying. Cette année, nous avons de plus connu à Paris une campagne municipale qui a nui à la possibilité d'élaborer et de mener à bien de telles actions.**

Pour autant, nous avons pu porter nos analyses et notre vision de l'accompagnement de nos publics à un niveau plus opérationnel. La stabilité de l'équipe actuelle a facilité la défense d'une approche centrée sur une compréhension affinée des jeunes, de leurs parcours, de leurs fragilités. L'évolution des modalités d'errance des jeunes a pu nous permettre de renforcer certains accompagnements, notamment en soutien d'acteurs de leur prise en charge. Ces actions ne font pas l'objet de communiqué, de reprise médiatique ou encore d'évolutions législatives et réglementaires. En revanche, elles peuvent provoquer des changements de pratique à un niveau très concret.

En complément de ce plaidoyer du « quotidien », nous avons poursuivi des actions de sensibilisation et d'information dans le cadre de sensibilisations (UEAT de Paris, dispositif d'évaluation et de mise à l'Abri de FTDA à Paris, OFPRA, Pôle MNA de l'ASE du 91) mais aussi en intervenant dans des événements institutionnels : nous avons présenté notre approche de lutte contre la TEH lors d'une intervention à l'invitation de la Direction Interrégionale Grand Ouest de la PJJ. La cour d'appel d'Aix-en-Provence nous a également invité-es à intervenir dans le cadre de son audience solennelle de rentrée, sur un territoire fortement marqué par l'exploitation des mineur-es par des organisations criminelles de revente de stupéfiants.

Cette année, nos actions de sensibilisations ont pu prendre une vraie tournure internationale : l'ENM nous a invité à venir présenter le procès « Trocadéro » à des magistrats étrangers en formation ; l'OIM a souhaité que nous rencontrions une délégation d'acteurs chypriotes travaillant sur la question de l'exploitation criminelle.

Tout au long de cette année, nous avons pu constater que notre démarche de constitution de partie civile dans le cadre du procès « Trocadéro » a pu avoir un véritable impact : de nombreux colloques ou rapport évoquent désormais ces questions que nous étions encore les seuls à aborder il y a de cela quelques années.



La publication en juillet 2025 du rapport de l'UNICEF sur l'exploitation criminelle<sup>1</sup> constitue là aussi une victoire de plaidoyer importante : une des associations du champ de l'enfance les plus reconnues en France s'est approprié un sujet complexe et a pu faire entendre certaines de nos analyses<sup>2</sup>, avec un écho politique et médiatique important.

1. <https://www.unicef.fr/article/enfants-victimes-dexploitation-criminelle-lurgence-dune-strategie-nationale/>

2. Notamment notre guide *Mieux accompagner les mineurs contraints à commettre des délits*, 2020.

## HORS LA RUE LAURÉATE

## DU PRIX DES DROITS DE L'HOMME DE LA CNCDH



L'impact du plaidoyer par l'action de Hors la Rue a aussi bénéficié d'une reconnaissance importante : en décembre 2025, l'association s'est vu décerner par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme le Prix des Droits de l'Homme de la République Française. Ce prix est une reconnaissance du

travail mené depuis des années par tous-tes les professionnel·les et bénévoles passé·es par Hors la Rue depuis sa création. Prix prestigieux et très rarement décerné à des organisations Françaises, il vient saluer ce qui nous paraît une étape importante mais pas encore un aboutissement. La reconnaissance de l'existence des phénomènes d'exploitation criminelle notamment est désormais acquise. Mais le sujet de la protection effective et à long terme des victimes demeure un enjeu majeur, appelant une approche nouvelle, mais aussi des évolutions législatives et réglementaires pour renforcer notre capacité collective à sécuriser les parcours de ces jeunes.

# L'INTERVENTION DES PSYCHOLOGUES

## Du terrain à l'analyse

Face à des jeunes qui fuient le soin psychique autant qu'ils en ont besoin, l'association a développé une approche singulière : aller vers eux, là où ils et elles se trouvent.

Les psychologues de l'association exercent leurs missions à deux niveaux :

- Un travail de terrain ancré dans les dispositifs d'écoute, où les cliniciennes se veulent suffisamment disponibles, adaptables et constantes pour être prévisibles<sup>1</sup> et ne pas menacer la construction d'une alliance thérapeutique.
- Un soutien analytique au bénéfice de l'ensemble de l'équipe.

### Le travail de terrain : des dispositifs d'écoute sur mesure

**De l'espace d'écoute informel à l'entretien psychologique** : les psychologues proposent une écoute clinique qui vise à accueillir le monde interne du ou de la jeune, sans chercher à être dans le faire, ni à intervenir dans le réel. Elles sont à l'écoute des mécanismes de défense, des angoisses. L'intention repose sur l'ici et maintenant, sans avoir défini au préalable un cadre formel avec le ou la jeune (fréquence, durée, régularité, lieu défini). Ces bricolages cliniques peuvent avoir lieu en marchant, au téléphone, en prenant un café, etc. Ils contribuent à la désacralisation du psychologue et peuvent parfois aboutir à l'instauration d'entretiens psychologique formalisés.

**Un dispositif pluriel** : ces espaces peuvent aussi se dérouler en présence d'un-e autre professionnel-le de l'équipe. On parle alors d'espaces « *en double écoute* ». Cette configuration pluridisciplinaire présente plusieurs étayages : elle permet de croiser les regards, d'être attentif à l'ensemble des signaux verbaux et non verbaux et d'enrichir la compréhension de la situation. Pour le ou la jeune, elle offre également la possibilité de s'accrocher préférentiellement à l'un-e ou l'autre des professionnel-les, ce qui peut faciliter la suite du suivi.

### Le soutien analytique : étayer l'équipe pour mieux accompagner les jeunes

Les psychologues animent également le **focus jeune**, un espace d'échange et d'analyse auprès de l'équipe. Tout membre de l'équipe peut proposer l'exploration de la situation d'un-e jeune qu'il ou elle rencontre. Les objectifs sont multiples : déployer ce qui, dans le récit des professionnel-les permet d'identifier le fonctionnement psychique du ou de la jeune, repérer les phénomènes de résonance et d'homologie fonctionnelle<sup>2</sup> et dégager des pistes de travail, des intentions d'action. Il s'agit moins de trouver des réponses que de créer un espace où la complexité du ou de la jeune peut être accueillie, pensée, et restituée à ceux qui le rencontrent.

## AÏCHA\*

### Vignette clinique

*En 2025, trois focus jeunes ont été dédiés à la situation d'Aïcha qui a particulièrement mis l'équipe en difficulté. Les échanges ont permis de conscientiser des effets du fonctionnement psychique de la jeune sur le fonctionnement de l'équipe : la confusion des rôles, le sentiment de solitude et la peur de la rupture du lien ont été analysés comme le miroir de ce que pouvait vivre la jeune : un vécu de violences, des relations affectives synonyme d'emprises et de logique de contrepartie. Les effets contre-transférentiels ont pu être échangés et ont permis de transformer ce que l'éprouvé de la jeune a déposé au sein de l'appareil psychique de l'équipe.*

1. Roussillon, R. (1991). *Paradoxes et situations limites de la psychanalyse*. PUF. Roussillon évoque le concept de médium malléable comme ce qui, dans la relation thérapeutique, se laisse transformer sans se détruire

2. Pinel, J.-P., & Gaillard, G. (dir.). (2020). *Le travail psychanalytique en institution : manuel des cliniques institutionnelles*. Dunod.

# ANALYSE DE LA PRATIQUE, SUPERVISION & RÉGULATION

## Être accompagné·e pour (mieux) accompagner

**Dans le champ médico-social, l'analyse de la pratique professionnelle et la supervision constituent des temps nécessaires à la poursuite d'une activité collective. La réflexion sur nos postures professionnelles et le sens de nos actions est essentielle au bien-être professionnel et à la santé des salarié·es.**

Créer et entretenir un lien de confiance avec des jeunes en errance, implique une rencontre et la création d'une relation où les professionnel·les ne sont pas seulement des agent·es techniques mais aussi des personnes composant avec ce qu'elles sont, leurs expériences, leurs sensibilités, leurs affects. Il faut bien souvent se confronter aux souffrances des jeunes, à leurs absences, à nos inquiétudes. Le travail demandé est donc exigeant émotionnellement.

Hors la Rue a ainsi mis en place plusieurs dispositifs :

- **Nos deux équipes opérationnelles disposent d'un temps mensuel d'analyse de la pratique, animé par deux intervenant·es extérieur·es.** L'analyse de situations s'effectue dans un cadre protégé où la parole peut circuler plus librement que lors de réunions opérationnelles. Cela permet la prise de distance et le partage de réflexions et de difficultés, la remise en sens, la mise au travail des affects et des représentations, la transformation d'un essoufflement, d'un blocage, et une vision différente de ce qui est en train de se jouer.
- **L'équipe des responsables d'activités et de projet ainsi que la direction bénéficie huit fois par an de séances de supervision,** durant lesquelles peuvent être notamment abordées les problématiques managériales pour soutenir une approche articulant réflexion sur l'organisation opérationnelle, dimension stratégique et prise en compte des effets des situations sur les professionnels de terrain.
- **Nous avons mené cette année quatre séances de régulation,** rassemblant tous les salarié·es pour travailler des sujets ayant pu générer des conflits au sein des équipes. Grâce à l'apport de contenus théoriques et d'exercices pratiques, ces séances ont permis d'identifier et d'analyser des mécanismes qui traversent notre collectif, qui circulent entre nous et les jeunes que nous accompagnons. Nous avons ainsi pu aborder des questions liées aux différences dans l'accompagnement et à l'accompagnement des différences, des questions de violences ou encore les enjeux de la prise de décision.
- **Nous proposons aux salarié·es en souffrance ou ayant vécu un événement potentiellement traumatique de bénéficier d'une supervision individuelle.**

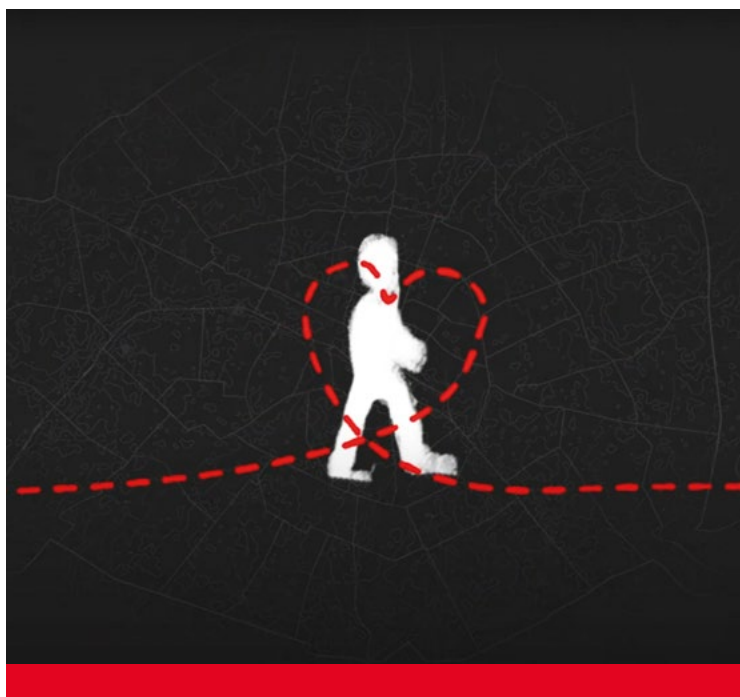
Ces espaces de travail permettent au groupe de fonctionner en se tenant à l'écart de deux écueils : la fusion, qui revient à nier les différences et les singularités ; et le morcellement qui nuit à la conduite d'une action concertée et lisible pour les jeunes accompagnés. Les désaccords et la conflictualité deviennent ainsi un outil utilisé dans un cadre partagé au lieu d'être un épiphénomène générateur de souffrance. En proposant une alternative au conflit, l'acceptation de la conflictualité permet au contraire de prévenir les crises qui traversent immanquablement des collectifs professionnels comme celui de Hors la Rue.

Nous remercions Charlotte Haguenaer, psychologue clinicienne, Laetitia Ricci, psychosociologue, Formatrice et accompagnante et Pierre Lenel, sociologue, psychosociologue (tous deux de l'organisme de Formation et d'intervention psychosociologique *Expression*) pour leur accompagnement tout au long de l'année.



## PARTIE 4

# Nos ressources



# Les ressources humaines

**Au quotidien, les actions sont menées par une équipe salariée pluridisciplinaire.**

Le Conseil d'Administration tient tout d'abord à saluer l'ensemble de l'équipe qui a participé à la conception du présent rapport :

**Fataou Afodjobo** (éducateur spécialisé)  
**Abdellah Alla** (éducateur)  
**Mathilde Archambault** (responsable des pôles éducatifs)  
**Hakima Bentoumi** (éducatrice)  
**Hortense Bret** (psychologue et responsable des activités en santé)  
**Marie-Jeanne Claudel** (éducatrice spécialisée)  
**Ana-Maria David** (assistante administrative et professeure de FLE)  
**Amandine De Abreu Pereira** (responsable de l'équipe éducative MNA en errance)  
**Youssef Khayari** (éducateur)  
**Clara Krynen** (psychologue)  
**Axel Lamarque** (éducateur)  
**Guillaume Lardanchet** (directeur)  
**Nina Naureils** (chargée de mission de lutte contre la traite des êtres humains)  
**Mathilde Pignard** (éducatrice spécialisée)  
**Nolwenn Quiquemelle** (médiatrice en santé)  
**Héloïse Sens** (chargée de mission de gestion financière)  
**Claire Sipahimalani** (art-thérapeute)  
**Clara Sherratt** (responsable des activités de lutte contre la traite des êtres humains)  
**Alicia Sonmez** (éducatrice).

L'ensemble de l'équipe tient également à saluer les collègues qui ont été présent-es en 2025 et qui ont également contribué par leurs actions auprès des jeunes à l'activité présentée dans ce rapport :

**Léa Loth**  
**Aurélie Manchon**  
**Amine Meslem**  
**Marine Rofes.**

Nous tenons aussi à remercier **Raphaël Walczack**, notre bénévole sage-femme prenant part à la tournée auprès des jeunes filles en errance.



## L'équipe salariée de Hors la Rue au complet

La direction tient à remercier le Conseil d'Administration pour son engagement tout au long de l'année :

Charlotte Delobel  
Estelle Denize  
Gaëlle Dumont  
Edouard Donnelly  
Tania Kandel  
Marina Lavigne  
Geneviève Lefèbvre  
Mathilde Magniez  
Luisa Molino  
Solène de Montmarin  
Olivier Peyroux  
Yves Ravot  
Guillaume Roche

Nous tenons enfin à saluer les membres du Conseil d'Administration qui l'ont quitté en 2025 :

Jalila Bouzid  
Evangeline Masson-Diez.

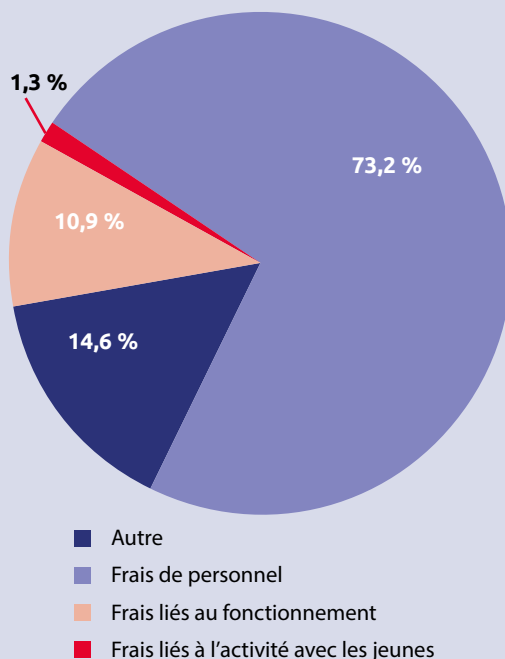
## LES RESSOURCES FINANCIÈRES

# Une maîtrise des dépenses dans un contexte budgétaire incertain

La baisse de nos frais liés aux activités et charges externes est le premier élément à relever : au-delà des dépenses incompressibles (loyer, charges, frais relatifs à la comptabilité) qui restent fixes, elle témoigne de notre capacité à réaliser des économies dans un contexte budgétaire incertain.

Sur le volet des activités des jeunes, dont les dépenses ont baissé de 28%, notre attention a notamment porté sur la maîtrise des coûts des repas pris avec les jeunes, couplée avec l'évolution des modalités de rencontre avec les jeunes de plus en plus mobiles et rencontrés seuls plutôt qu'en groupe. Dans le même temps et pour les mêmes raisons, le coût associé aux temps d'échange individuels avec les jeunes a augmenté.

Répartition des charges d'exploitation en 2025



Les frais liés aux dépenses courantes sont également en baisse (-16%) malgré la nécessité d'augmenter les dépenses sur des postes budgétaires spécifiques (maintenance des véhicules, location d'une imprimante dont le contrat a été revu et sera amorti sur plusieurs années).

Les frais de personnel globaux connaissent également une baisse de 17,13%. Ceci s'explique d'une part par la reconfiguration du projet MNA en errance qui a conduit à la réduction des ETP affectés au projet comme susmentionné, mais d'autre part par le remplacement tardif de certains postes suite à plusieurs départs au cours de l'année 2025. Les frais de personnel représentent cette année 73% des charges d'exploitation, confirmant que **notre activité repose principalement sur la création de lien avec des jeunes en errance, impliquant nécessairement la mobilisation de moyens humains.**

## Des ressources financières privées en hausse

Afin de pérenniser l'action de repérage, d'accompagnement et d'orientation des mineurs étrangers en danger et d'accueil sur le centre de jour, Hors la Rue a concentré cette année ses efforts sur le renouvellement des financements publics mais aussi sur l'obtention de nouveaux financements d'origine privée afin de compenser la baisse annoncée de certaines subventions publiques (le programme du FIPD par exemple).

Les ressources d'exploitation ont ainsi augmenté (+12%), la quasi-totalité des bailleurs a maintenu leur subvention au même montant témoignant ainsi d'une vraie reconnaissance du travail de terrain réalisé par l'ensemble de l'équipe malgré le contexte budgétaire difficile. Nous enregistrons également un nouveau soutien.

De manière globale, les subventions publiques se maintiennent en 2025, hormis pour le **FIPD 93** (pas de renouvellement) et le **FIPD 75** (baisse de 38 000 euros) dont la baisse de crédits nous avait été annoncée.

Hors la Rue travaille depuis maintenant quelques années spécifiquement sur la question de la traite des êtres humains, thématique à laquelle est confrontée aujourd'hui de manière quotidienne l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire. Cette action concentre une grande partie de l'activité de l'association à travers différents modes d'intervention : maraudes, visites en prison, visite sur les foyers d'accueil des mineurs victimes, accompagnement éducatif sur le centre de jour, sensibilisations de professionnel·les, interventions publiques. C'est donc à ce titre que l'association a pu reconduire des financements spécifiques à cette action dont celui de la **Direction de la protection judiciaire de la jeunesse**, de la **Cour d'appel de Paris**.

Nous avons acquis un nouveau financement de la part de l'**ARS 93**, destiné à financer pendant 18 mois le poste de médiatrice en santé, illustrant le rôle prépondérant que joue la question de la santé globale dans l'accompagnement des jeunes. La subvention de la **DRIHL 75** a été légèrement revalorisée et supporte toujours la prime Lafourcade versée aux salariés pour l'équipe multi-public Montreuil. La prime pour l'équipe du projet MNA en Errance Paris est quant à elle supportée par la **Direction des Solidarités de la ville de Paris** qui finance le projet.

La **Fondation de France** a renouvelé son soutien suite à notre candidature dans le cadre de l'appel à projet « *Démocratie en santé* », il permet pour une durée de trois années de financer le deuxième poste de psychologue recrutée en 2023.

Nous avons également acquis un nouveau soutien important à la question de la TEH à travers le financement sur trois ans d'une partie du poste de la deuxième chargée de mission TEH par le **fonds de dotation « 1,2,3 Soleil »**.

Le financement de l'association continue de reposer sur des financements émanant de plusieurs bailleurs. Cette spécificité implique un suivi administratif et financier rigoureux. Les financements publics relèvent pour leur grande majorité de collectivités ou dispositifs publics imposant un périmètre territorial d'intervention très clairement défini, à Paris ou en Seine-Saint-Denis. Il nous faut donc également procéder à une répartition de nos actions tenant compte de ces contraintes, tout en maintenant un dispositif opérationnel en mesure de suivre des jeunes caractérisés par une mobilité qui s'affranchit allègrement de nos découpages administratifs.

Il est à noter que la plupart des bailleurs privés ont poursuivi leurs efforts sur l'aide apportée à l'association.

Si nos ressources se caractérisent par une grande stabilité, il faut toutefois noter qu'une part non négligeable reposent sur des conventions annuelles laissant peu de visibilité. Dans un contexte budgétaire national tendu, cet élément doit nous appeler à la vigilance pour l'exercice 2026 et les années à venir. Il nous faut garder en tête les échéances électorales nationales en 2027 qui laissent peser des craintes sur le financement d'activités de plusieurs associations du secteur.

La maîtrise de nos budgets observée en 2025 sera donc précieuse pour tenter d'obtenir en 2026 des soutiens renouvelés voire pérennisés.

### Evolution des subventions d'exploitation entre 2024 et 2025

	2025	2024
<b>Produits d'exploitation (en €)</b>	<b>1 352 784 €</b>	<b>1 208 784 €</b>
<b>DRIHL 75</b>	435 265	430 884
<b>Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse</b>	25 500	25 500
<b>Cour d'appel de Paris</b>	12 000	12 000
<b>FIPD 75</b>	10 000	48 000
<b>FIPD 93</b>	0	30 000
<b>ARS 93</b>	50 000	0
<b>Conseil départemental de Paris</b>	136 193	136 193
<b>Ville de Paris - DSOL</b>	336 186	128 037
<b>Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis</b>	120 140	120 140
<b>Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis - Projet Santé</b>	8 000	10 000
<b>DGCS</b>	100 000	100 000
<b>DRIHL 93</b>	0	0
<b>MILDECA 93</b>	27 500	39 072
<b>MILDECA Ile-de-France</b>	12 000	12 000
<b>Secours Catholique</b>	17 000	20 000
<b>Fondation Rothschild</b>	55 000	48 125
<b>Fondation de France</b>	48 084	5 333
<b>Fondation pour le Logement des défavorisés</b>	0	20 000
<b>Fondation 1,2,3 Soleil</b>	12 000	0
<b>Subv. Etat Service Civique</b>	0	1 500
<b>Fondation Jeanne Wolff</b>	0	12 000
<b>Association Les Amis des Enfants du Monde</b>	9 000	10 000

Ce rapport financier est l'occasion de remercier l'ensemble de nos financeurs en 2025, ainsi que les donateurs particuliers.

# Les partenariats

Hors la Rue tient à remercier l'ensemble de ses partenaires et acteurs associatifs et institutionnels pour le travail mené en commun au bénéfice des jeunes que nous accompagnons.

**Les acteurs associatifs intervenant en bidonvilles :** Médecins du Monde - MDM (Mission bidonvilles), Acina, Askola, le Secours Catholique, École Enchantée, Rues et cités, Solidarités Internationales.

**Les acteurs associatifs intervenant auprès de personnes en précarité et/ou les MNA :** Aurore, Addictions France, Koutcha, la Croix-Rouge française, Foyer Jorbalan- AFJ (pour la protection des femmes victimes de la traite), Comité Contre l'Esclavage Moderne (CCEM), France Terre d'Asile (FTDA), Agir contre la prostitution des enfants (ACPE), Coalia, Oppelia Charonne, Association FIT, le Mas, MIST, l'UNICEF France.

**Les acteurs institutionnels :** les services de l'ASE de Seine-Saint-Denis (CAMNA et CRIP) et de Paris (SEMNA, CEOMNA, CRIP et SDPPE), la Protection Judiciaire de la Jeunesse : le Service éducatif Au Tribunal (SEAT) de Paris et Bobigny, le Barreau des avocats de Paris et de Bobigny, les Tribunaux judiciaires de Paris et de Bobigny, les Parquets des Mineurs de Paris et de Bobigny, le Département de Lutte contre la Criminalité Organisée, la Brigade de Protection des Mineurs, Préfecture de la Seine-Saint-Denis et d'Île-de-France, la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), la Direction des Solidarités de la Mairie de Paris, l'Unité d'assistance aux sans-abris (UASA), la Mairie de Montreuil, le Défenseur des droits, le Centre de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF), les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) en Île-de-France, Cellule d'Accueil pour Mineurs Non Accompagnés (CAMNA), Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risque (MPPCR), Unité Fonctionnelle d'Addictologie de l'hôpital Robert-Debré, Services des urgences des hôpitaux Trousseau et Necker, Bus départemental dentaire, Équipe Mobile, Protection Enfance de l'hôpital Jean Verdier, Équipe mobile ESPER du service de pédiatrie de l'hôpital Robert Debré, PMI Mobile de la Seine-Saint-Denis, La fabrique de la Santé Aubervilliers, les PASS d'Île-de-France, CPOA Saint Anne.

**Les autres acteurs :** Trajectoires, Paris d'exil, Viacti, Unicef France, ECPAT, Alliance des Avocats pour les Droits des Hommes (AADH), l'Amicale du Nid, Centre de victimologie pour mineurs, La Maison des femmes de Saint-Denis.

**Les collectifs :** Romeurope, Ensemble contre la traite des êtres humains, InfoMIE, Agir Ensemble pour les Droits des Enfants.

Hors la Rue tient à remercier les partenaires publics et privés qui ont financé nos actions cette année.

## Partenaires publics



## Partenaires privés





**HORS LA RUE**

# Rapport d'activité 2025

**Directeur de la publication**

Guillaume Lardanchet

**Conception éditoriale**

Héloïse Sens et Marie Gourmelon,  
avec la participation de Hortense Bret et de Clara Sherratt

**Rédaction et relecture**

L'équipe de Hors la Rue

**Conception graphique et mise en page**

Marie Gourmelon - [www.margelinemouron.com](http://www.margelinemouron.com)

**Crédits photo**

L'équipe de Hors la Rue

**Crédits illustrations**

Couverture : Marie Gourmelon

p. 37 : Élis Perrigueur

p. 7, 8, 13, 14, 16, 21, 27, 33 et 51 : Johan Garcia

**Impression**

Arco Iris - Montreuil

# HORS LA RUE

70 rue Douy Delcupe

93100 Montreuil

01 41 58 14 65

[www.horslarue.org](http://www.horslarue.org)